



Mars 2012 - N° 102

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher

Tableau de bord n° 9 - Bilan 2010

La réalisation de ce tableau de bord s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2002, l'Observatoire recueille les données nécessaires auprès des structures intercommunales ou des communes indépendantes en charge de la collecte ou du traitement des ordures ménagères, ainsi qu'auprès des centres de traitement situés dans le département.

A l'heure où se prépare le futur plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, ce bilan de la collecte et du traitement des déchets ménagers revêt une importance particulière. Il permet de **confronter** la réalité des **chiffres avec les objectifs** assignés par l'**ancien plan**, voici une dizaine d'années, **pour 2010** et, ce faisant, de mesurer le chemin parcouru, montrant combien une politique active et incitative peut influencer favorablement sur les comportements.

A l'approche des années 2000, plus de **70 % des déchets** étaient encore collectés en **mode ordinaire**. La pratique du sélectif qui commençait à prendre corps sur l'ensemble du territoire aboutissait à une **valorisation matière et organique de moins de 30 %** du gisement. De fait près de **la moitié des déchets étaient enfouis**. La perspective d'un **taux de valorisation global (énergétique compris) de 78 % à l'horizon 2010** paraissait difficilement tenable.

Cet objectif, dont on était encore très éloigné il y a à peine 3 ans, **a pourtant été atteint**. Le **stockage ultime** comme mode d'élimination des déchets s'est beaucoup réduit (**22 % des volumes collectés**), y compris en 2010 (de près de 10 %). La fermeture récente de deux installations de stockage n'y est bien sûr pas étrangère.

La **répartition entre les types de valorisation diffère** cependant de celle dessinée par le Plan. **L'incinération** apparaît **plus importante** qu'escompté, bénéficiaire principale de recul du stockage (**37 % des tonnages**). Freiné par des changements de stratégie, **le traitement organique est inférieur de moitié** au niveau espéré. En sens

inverse, **la valorisation matière a rencontré plus de succès que prévu** : elle s'applique à présent au **quart des volumes de déchets**. Un bon résultat permis par les progrès du **mode sélectif** qui représente **333 kg annuels par habitant, soit 45 kg de plus que la moyenne nationale**. Les efforts déployés localement pour promouvoir les vertus du tri et renforcer le maillage des points de collecte portent leurs fruits. En 2010, **les déchèteries captent 41 % des déchets ménagers**, soit presque **l'équivalent** de ce que drainent encore les **collectes ordinaires**.

La géographie des flux de déchets a parallèlement beaucoup évolué, notamment au cours des années récentes.

Auparavant, le Loir-et-Cher recevait deux fois plus de déchets qu'il n'en exportait. Aujourd'hui, la situation est quasi inversée, et encore cela ne tient-il pas compte de tous les DIB produits en Loir-et-Cher dont de gros volumes seraient traités en dehors du département où leurs traces se perdent. Les quantités entrantes ont grandement diminué (elles correspon-

dent au quart des déchets traités en Loir-et-Cher), substituant de surcroît l'incinération à l'enfouissement ; les tonnages sortants progressent et concernent pour l'essentiel (85 %) des produits destinés à la **valorisation matière** pour lesquels **le Loir-et-Cher n'offre que peu de solutions**.

Les avancées constatées dans ce bilan ne constituent pas une fin en soi. Le chemin, tel qu'il est tracé par les préconisations du Grenelle, laisse entrevoir d'autres marges de progression, telles une réduction de la production de déchets ou encore un moindre recours à l'incinération. Il reviendra au futur Plan d'en définir les objectifs.

L'objectif 2010 du Plan pour le taux de valorisation est atteint

SOMMAIRE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés	2	Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	20
L'organisation territoriale de la collecte des déchets	2	Les flux interdépartementaux	22
La plupart des équipements prévus au Plan mis en place	3	Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan	24
La collecte des déchets : près de 197 000 tonnes en 2010	4	Les taux de valorisation	26
Les déchèteries en 2010	8	Secteur I : Nord	27
Les centres de transfert	12	Secteur II : Centre	28
Les centres de tri	13	Secteur III : Val de Cher	29
Les centres de compostage	15	Secteur IV : Grande Sologne - Syndicat de Mer	30
Les centres d'incinération	18	Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2010	31

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Approuvé en juillet 1995
Révisé en juillet 2000
Approuvé en juin 2001

Consultable sur : www.loir-et-cher.pref.gouv.fr
Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'ensemble des sigles utilisés dans le document sont répertoriés page 32

Le Plan départemental concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en quantité dispersée) et de manière succincte :
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

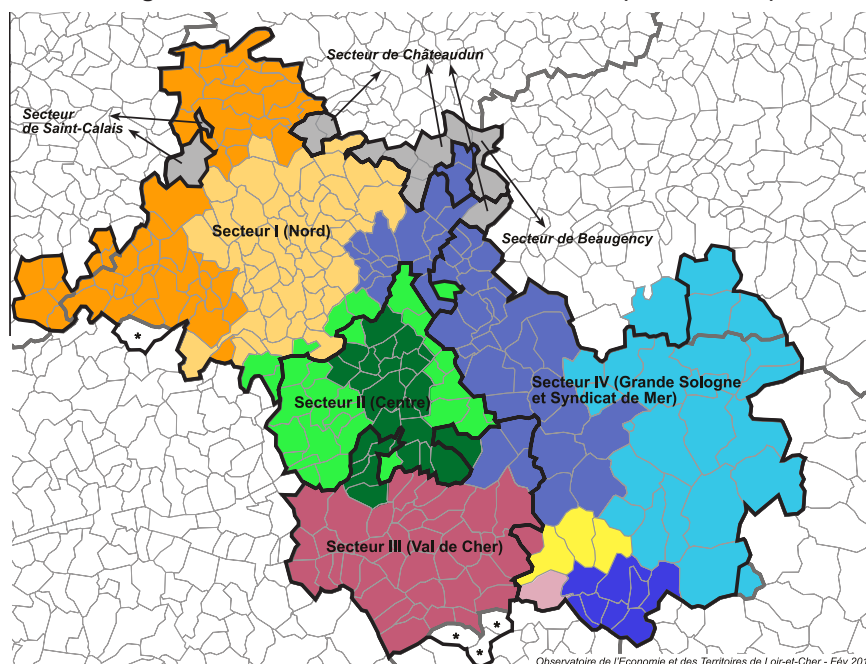
Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

L'échéance réglementaire du 1er juillet 2002 pour le stockage des déchets ultimes dans les installations d'élimination de déchets est passée. Le déchet ultime se définit comme le déchet qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment pour en extraire la part valorisable ou en diminuer le caractère dangereux. Cette définition, qui comporte une certaine notion d'adaptabilité, conduit à prendre en compte le contexte et les conditions locales, l'état d'avancement de la mise en œuvre des filières contribuant à diminuer les quantités de déchets mis en décharge, telles que le tri sélectif ou la valorisation biologique. Ainsi le plan actuellement en vigueur dans le Loir-et-Cher précise que **les déchets résiduels après collecte séparative sont à considérer comme des déchets ultimes.**

L'organisation territoriale de la collecte des déchets

Secteurs du Plan Départemental d'élimination des déchets et organisation intercommunale de la collecte (au 1/01/2011)



Périmètre des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) selon les secteurs du Plan

Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV
SICTOM de Montoire	VAL ECO	SMIEEOM Val de Cher	SMIEOM de Mer
VALDEM	Agglopolys	Commune de Gièvres adhérant à Cher Sologne	SMICTOM de Lamotte / Salbris
			SIVOM de Mennetou
			Commune indépendante

Cas particuliers

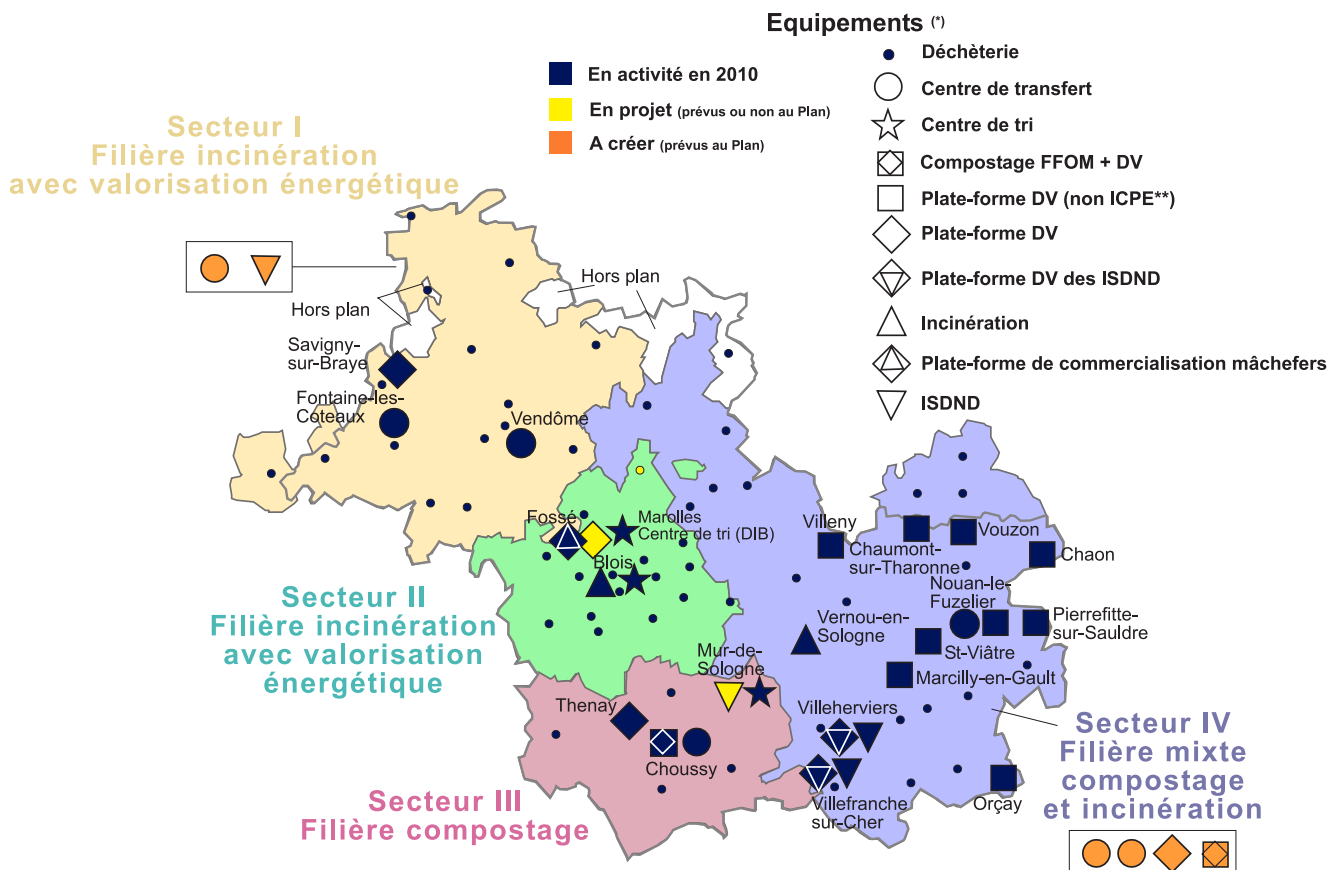
- Commune hors plan (adhérant à un EPCI extérieur au Loir-et-Cher)
- ★ Commune extérieure au Loir-et-Cher relevant initialement du Plan départemental n'adhérant plus à un EPCI du Loir-et-Cher

— Périmètre des secteurs du Plan arrêté en 2001
— Limite départementale

La loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a posé le principe selon lequel le choix du mode de financement du service public des ordures ménagères revient à l'EPCI qui bénéficie de l'ensemble de la compétence "déchets ménagers" et assure au moins la collecte. Le régime transitoire de mise en conformité a pris fin au 31 décembre 2005.

La plupart des équipements prévus au Plan mis en place

Filières de traitement et équipements par secteur de plan (situation fin 2010)



(*) Equipements traitant principalement des ordures ménagères
 (**) Non soumises à déclaration pour les installations classées pour l'environnement car recevant des déchets verts dans la limite de 200 m3 hors déclaration

➤ 3 centres de transfert et 2 installations de stockage prévus au Plan n'ont pas été mis en service.

➤ 1 déchèterie actuellement en projet : Maves (secteur II), prévue pour desservir des communes de VAL-ECO et du SIEOM de Mer.

➤ Depuis le 03/03/2010, fermeture provisoire de la déchèterie d'Onzain (secteur II) pour raison de sécurité. Inauguration de la nouvelle déchèterie de Cellettes le 18 avril 2011, après plusieurs mois de travaux de réfection et d'agrandissement.

➤ Construction en 2011 de la nouvelle déchèterie de Droué (secteur I), dont la mise en service est prévue en début d'année 2012. Mise en place depuis le 1er août 2011 d'une plate-forme de stockage des branches sur la déchèterie de Savigny-sur-Braye. Des travaux de réhabilitation et de réfection des clôtures ont été effectués sur les déchèteries de Contres et de Noyers-sur-Cher (secteur III) ainsi que Lamotte-Beuvron (secteur IV). Mise en place d'une nouvelle signalétique pour l'ensemble des déchèteries du SMIEEOM Val-de-Cher.

➤ A noter également sur le SMICTOM de Lamotte-Beuvron (secteur IV) un maillage de 9 plates-formes de déchets verts (non inscrites au Plan) venant compléter le réseau des déchèteries.

➤ Mise en place de dispositifs de sécurisation sur le Biocentre de Choussy (secteur III). Réfection de la toiture du quai de transfert présent sur le site. Un centre de transfert reste à créer dans le secteur I, et 2 autres dans le secteur IV.

➤ Mise en service prévue pour septembre 2012 de la plate-forme de compostage des biodéchets à Fossé (secteur II). Une plate-forme de compostage reste à créer sur le secteur IV.

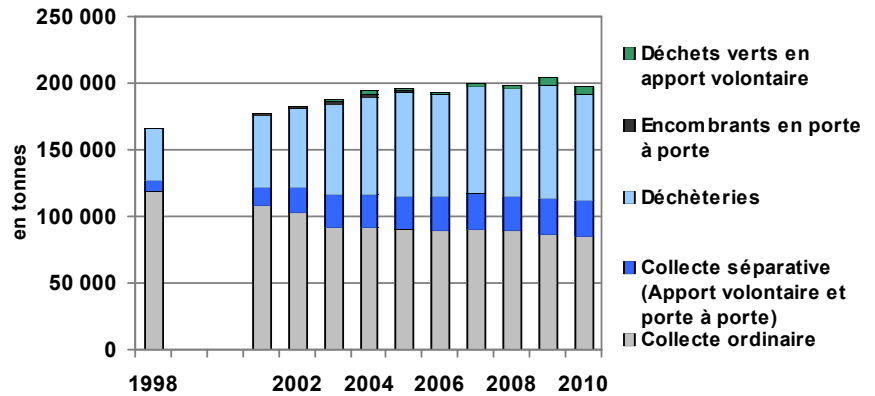
➤ Le Plan prévoyait la mise en place de 2 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) à partir de 2009 : l'une dans le secteur I, la seconde dans l'un des trois autres secteurs. Cette dernière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14/05/2009 autorisant l'exploitation sur la commune de Mur-de-Sologne.

➤ Mise en service au printemps 2011 de la plate-forme de commercialisation des mâchefers, non inscrite au Plan, à Fossé (secteur II). Après traitement en Eure-et-Loir, une partie des mâchefers issus de l'usine d'incinération de Blois reviennent sur la plate-forme pour être utilisés en sous-couche routière dans le département.

Près de 197 000 tonnes de déchets collectées en 2010

Quantités collectées : - 3,2 % en 2010

Quantités de déchets ménagers collectées



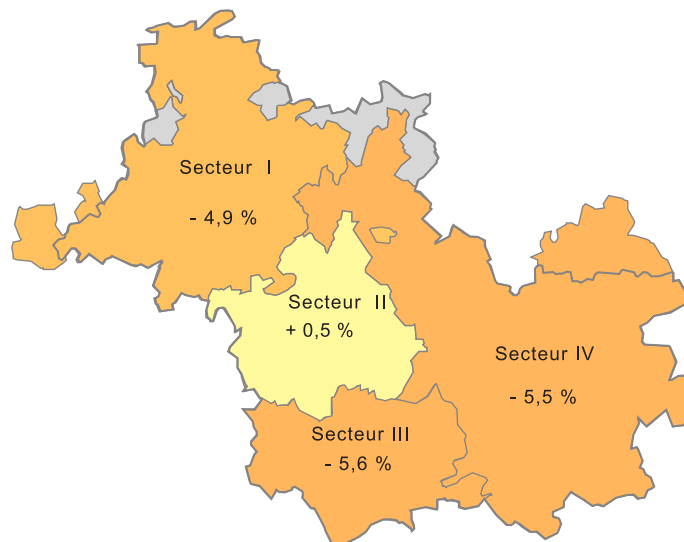
Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par type de collecte (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes attachées aux ISDND)

	1998*	2007**	2008	2009	2010	08/09	Evol (%) 09/10	98/10
Collecte ordinaire	118 824	91 183	89 053	86 917	84 693	-2,4	-2,6	-28,7
Collecte sélective	47 740	109 361	109 354	116 465	112 170	+6,5	-3,7	+135,0
Collecte séparable (Apport volontaire et porte à porte)	7 982	26 094	26 002	26 909	26 813	+3,5	-0,4	+235,9
Déchèteries	38 936	79 516	80 700	84 526	80 517	+4,7	-4,7	+106,8
Encombrants en porte à porte	822	463	201	345	297	+71,9	-13,9	-63,9
Déchets verts des plates-formes		3 288	2 451	4 685	4 542	+91,2	-3,1	/
Total	166 564	200 544	198 407	203 382	196 863	+2,5	-3,2	+18,2

* Quantités indiquées dans le Plan, correspondant à des périmètres légèrement différents

** Données corrigées pour le secteur III en raison d'un double compte des OM collectées dans les communes rattachées à Agglopolys

Evolution des quantités de déchets ménagers collectées par secteur de Plan (ensemble de la collecte) en 2010



➤ **Moins de déchets ménagers** ont été comptabilisés en 2010 à l'issue des différentes collectes : près de 197 000 tonnes. Le recul est de 3,2 % (6 400 t).

➤ **Tous les modes de collecte** connaissent un repli mais celui-ci est particulièrement sensible s'agissant des déchèteries (près de 5 %) ; le tonnage 2009 était le plus élevé enregistré depuis la mise en place du Plan.

➤ On peut trouver à cette baisse quelques éléments d'explication. La crise économique a pu conduire certains ménages à différer leurs travaux (moins de gravats) mais n'a en revanche pas influé sur leur consommation, en hausse de 1,3 % en 2010 au niveau national. Les conditions climatiques ont sans doute contribué à réduire les volumes de déchets verts tandis que le renchérissement du prix des métaux en a fait des matériaux désormais très convoités.

➤ **De grandes disparités géographiques** sont, une fois de plus, décelables. Les volumes collectés diminuent partout d'environ 5 % sauf dans le Blaisois où ils sont stables (seul territoire enregistrant une hausse de sa collecte ordinaire). Le secteur III (Vallée du Cher) se distingue par un fort recul des tonnages d'ordures ménagères brutes au profit des collectes sélectives (+ 3,8 %) alors que celles-ci diminuent partout ailleurs, particulièrement dans le secteur Mer/Sologne.

➤ Dans ce dernier et en Vendômois, les déchèteries ont connu une baisse très nette de leur fréquentation et de leurs volumes, respectivement de 12 et 8 %.

Avertissement : En l'absence d'éléments disponibles pour les années 2008 et 2009, les tonnages relatifs à Pruniers-en-Sologne ont été déterminés à partir des informations mentionnées dans le rapport d'activité du centre d'enfouissement de Villefranche-sur-Cher pour la collecte ordinaire et en prenant la moyenne des 2 années précédentes pour la collecte sélective.

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées par secteur de plan (hors boues des stations d'épuration et déchets verts des plates-formes des ISDND)

en tonnes

	Secteur I		Secteur II		Secteur III		Secteur IV	
	2010	Evol* 09/10	2010	Evol* 09/10	2010	Evol* 09/10	2010	Evol* 09/10
Collecte ordinaire	14 906	- 2,1	31 765	+ 1,6	12 370	- 14,7	25 652	- 1,1
Collecte sélective	25 260	- 6,4	42 312	- 0,4	14 674	+ 3,8	29 924	- 8,9
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte)	6 749	- 1,3	7 607	- 1,5	4 345	+ 15,8	8 112	- 5,6
Déchèteries	18 511	- 8,2	34 705	- 0,1	10 045	0,0	17 255	- 11,8
Encombrants en porte à porte	0	0	0	0	283	- 16,0	14	+ 77,1
Déchets verts des plates-formes	0	0	0	0	0	0	4 542	- 3,1
Total	40 167	- 4,9	74 076	+ 0,5	27 044	- 5,6	55 576	- 5,5

* en %

1,6 kg de déchets par jour et par habitant

Quantités moyennes de déchets ménagers et assimilés collectées par habitant et par secteur de plan

	Sect I		Sect II		Sect III		Sect IV		Loir-et-Cher	
	2003	2010	2003	2010	2003	2010	2003	2010	2003	2010
Collecte ordinaire (kg/an)	218,9	200,6	306,4	275,5	353,4	242,3	285,5	263,5	289,0	250,6
Collecte sélective	324,1	342,8	325,2	361,8	281,8	296,4	268,3	309,5	301,8	333,4
Collecte séparative (apport volontaire, porte à porte) (kg/an)	94,5	90,8	61,8	66,0	68,4	85,1	78,2	83,3	74,7	79,3
Déchèteries* (kg/an)	229,0	252,0	262,2	295,8	200,2	205,8	146,1	179,4	212,4	239,8
Encombrants en porte à porte (kg/an)	0,6	0	1,2	0	13,2	5,6	19,5	0,1	8,0	0,9
Déchets verts des plates-formes (kg/an)	0	0	0	0	0	0	24,5	46,7	6,7	13,4
Total (kg/an)	542,9	543,5	631,6	637,3	635,2	538,7	553,8	573,0	590,8	584,0
Total (kg/jour)	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6

* Les tonnages collectés en déchèteries sont rapportés à la population des communes bénéficiant du service en tenant compte des conventions d'accès parfois établies entre deux communes de secteurs différents. Les ouvertures de déchèteries expliquent pour partie les écarts constatés pour les ratios 2003 et 2010. Sont notamment concernés les secteurs I, II et IV.

Les ratios par habitant ont été calculés pour 2008, 2009 et 2010 respectivement à partir des chiffres de population de 2007, 2008 et 2009 publiés par l'INSEE.

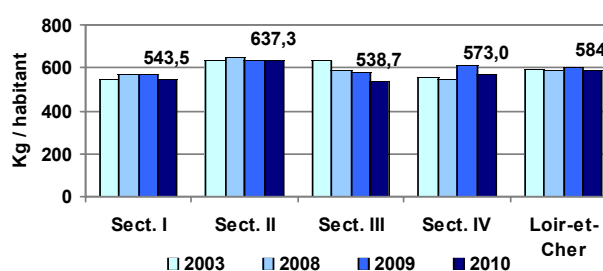
Les ratios pour 2003 ont été calculés à partir des chiffres de population de 1999

> La quantité annuelle de déchets collectés par habitant s'établit à **584 kg**, soit **7 kg de moins qu'en 2003**. Ce ratio est assez similaire à celui calculé par l'ADEME au plan national : 588 kg/hab en 2009 (données calculées sur des champs qui peuvent être légèrement différents). En revanche d'importantes disparités locales se font jour, ce ratio oscillant de 543 kg dans le Vendômois à 637 dans le Blaisois où on peut penser que les déchets collectés comportent une partie plus importante de déchets issus de l'activité économique.

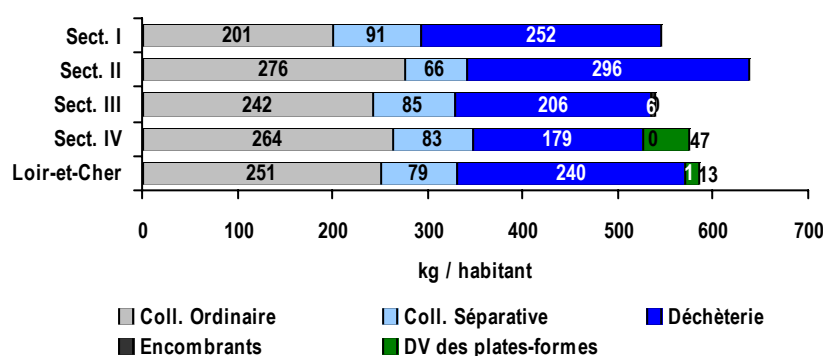
> Globalement, **333 kg** sont collectés en mode sélectif. Il suffit de comparer ce ratio aux 289 kg/hab du niveau national pour mesurer les résultats des efforts accomplis localement. La mise en place d'un réseau plutôt serré de déchèteries n'y est évidemment pas étranger.

> La quantité moyenne départementale s'établit à **1,6 kg de déchets par jour et par habitant**.

Quantités totales annuelles de déchets ménagers collectées par habitant et par secteur de plan



Quantités de déchets ménagers collectées en 2010 par habitant



D'après sources : INSEE - Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

➤ Le poids de la **collecte ordinaire** au sein des différents modes de collecte s'est stabilisé en 2010. Celle-ci concerne **43 % du gisement enregistré** (56 % en 2002.).

➤ Les divergences constatées entre secteurs géographiques tendent à se resserrer mais on notera que **dans le Vendômois**, où des efforts sont consentis de longue date pour sensibiliser la population aux vertus du tri sélectif, la collecte ordinaire s'est réduite à **37 %** du gisement.

➤ **84 % des ordures ménagères brutes ainsi collectées sont incinérées.** La part de ceux destinés à l'enfouissement (16 %) diminue régulièrement ; elle était proche de 30 % en 2008 et de 40 % en 2005.

La collecte sélective (terme générique)

La collecte sélective comprend 3 types de collecte séparative (en apport volontaire (AV), en porte à porte (PAP) ou en déchèterie) destinés à extraire des matériaux recyclables du gisement des ordures ménagères.

1 - La collecte en bornes de recyclage : (point de regroupement ou point d'apport volontaire)

Des réceptacles accueillant certains matériaux (verres, papiers, cartons, journaux, magazines métaux ...) sont mis à la disposition du public.

2 - La collecte en déchèterie :

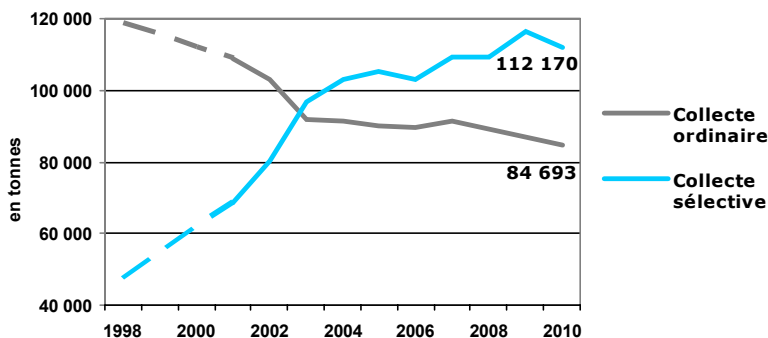
Les déchèteries sont conçues pour recueillir, dans des containers spécifiques, certains déchets triés préalablement par le public. Elles accueillent, en général, les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (encombrants, déchets verts, tout venant...).

3 - La collecte en porte à porte :

Ce type de collecte consiste à récupérer directement chez les ménages les matériaux recyclables et / ou les ordures ménagères résiduelles après un tri effectué par les ménages.

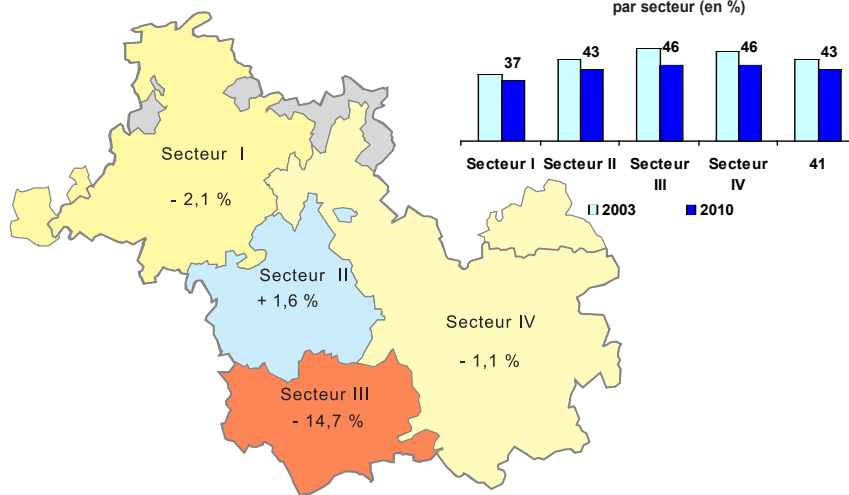
Le poids des différents modes de collecte se stabilise

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en collecte ordinaire et sélective



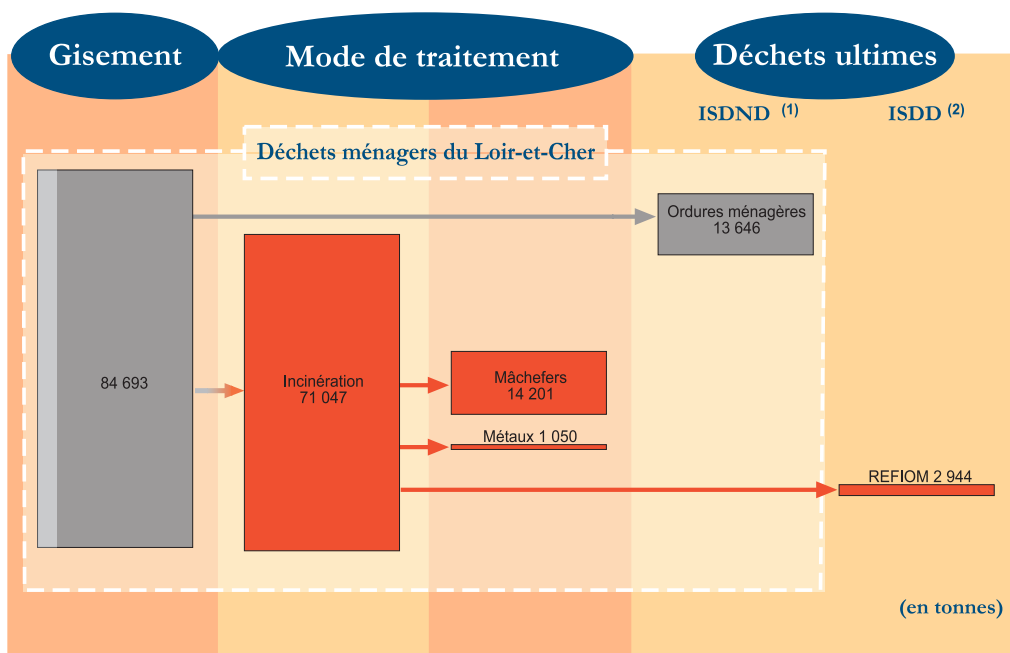
Comme en 2009, la collecte ordinaire diminue de plus de 2 %

Poids de la collecte ordinaire dans l'ensemble de la collecte de déchets ménagers et assimilés par secteur (en %)



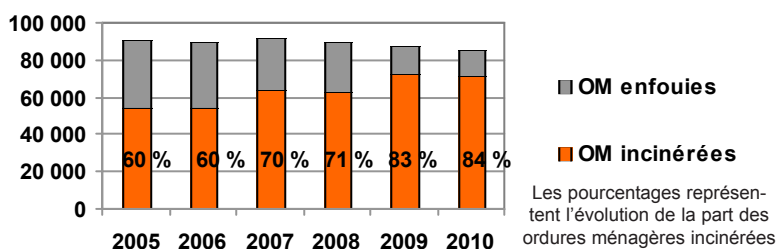
84 % des ordures ménagères brutes sont incinérées

Les principaux flux d'ordures ménagères en Loir-et-Cher en 2010



(1) Installation de stockage de déchets non dangereux (CSDU 2)
 (2) Installation de stockage de déchets dangereux (CSDU 1)

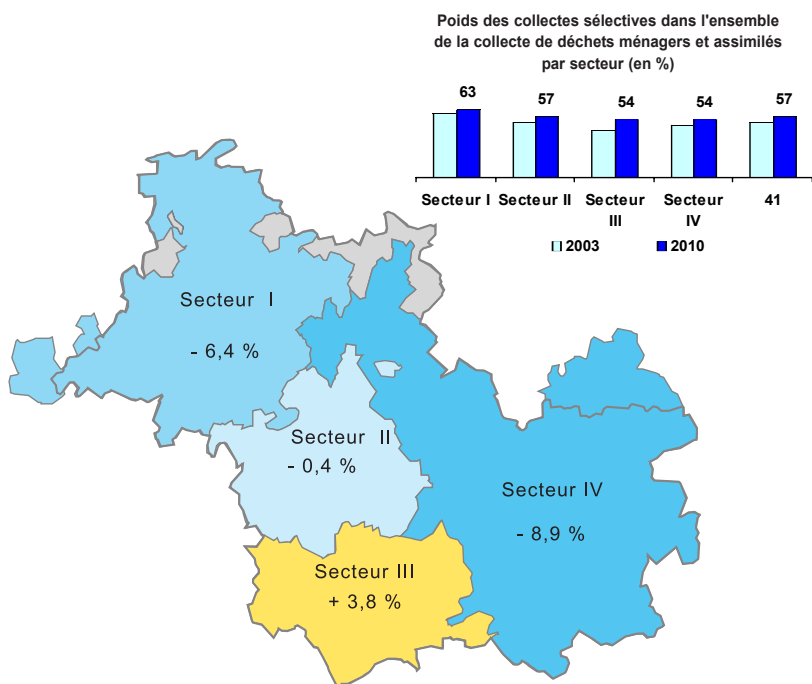
Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en Loir-et-Cher en mode ordinaire selon la destination



➢ 57 % des déchets sont issus des collectes sélectives (davantage dans le Vendômois, comme indiqué précédemment : 63 %).

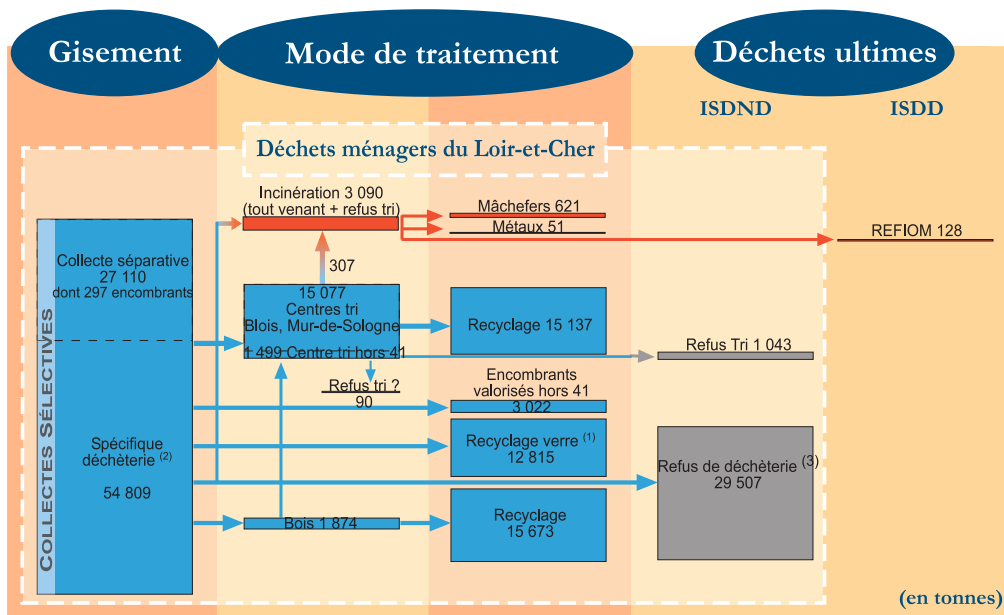
➢ La grande majorité des volumes correspondants sont orientés vers les filières de valorisation mais 37 % sont finalement stockés (48 % en 2008, 40 % en 2009).

Diminution de près de 4 % des collectes sélectives* en 2010



* Comprend la collecte séparative (en porte à porte et apport volontaire), l'apport en déchèterie, les encombrants en porte à porte et les végétaux déposés dans les plates-formes de déchets verts présentes sur le SMICTOM de Lamotte-Salbris.

Les principaux flux de déchets issus des collectes sélectives en Loir-et-Cher en 2010



(1) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
 (2) Hormis les déchets verts
 (3) Refus de déchèterie enfouies en ISDND (CSDU 2) et ISDI (CSDU 3)

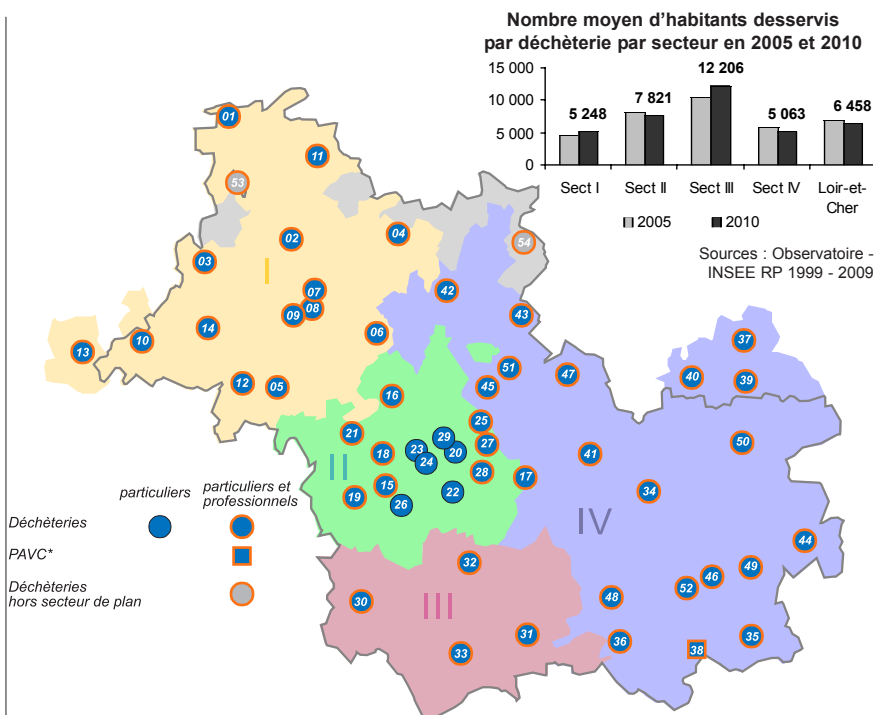
Les déchèteries en 2010

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants déposent leurs déchets encombrants mais aussi bouteilles en verre, papiers, cartons, huiles de vidange usagées, etc. La déchèterie, en offrant une solution permanente pour se débarrasser de ces déchets, permet de lutter efficacement contre la constitution de dépôts sauvages et contre le gaspillage en récupérant et en recyclant les matières valorisables. Elle doit apporter une solution aux déchets produits par les ménages posant un problème particulier d'élimination pour des raisons de volume (vieil électroménager, jardinage, bricolage,...) ou de protection de l'environnement (batteries, piles,...). Sa conception la rend utilisable également par un public soucieux de faire des actions de valorisation et d'économie de matières (papiers, cartons, verres, métaux...).

Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

* PAVC - Point d'Apport Volontaire Contrôlé



➤ **52 déchèteries relevant du Plan départemental en 2010** (48 en Loir-et-Cher, une dans la Sarthe, 3 dans le Loiret) et 2 situées en Loir-et-Cher, hors secteurs de Plan (Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché).

➤ **Fermeture** à compter du 03/03/2010 de la **déchèterie d'Onzain** pour raison de sécurité (secteur II).

➤ A la suite du rattachement de **Veilleins** au SIEOM de Mer (début 2010), la commune dispose désormais du service d'une déchèterie.

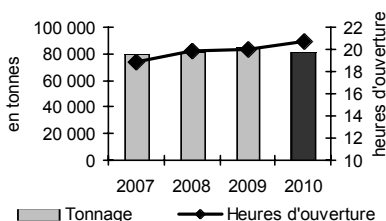
➤ Une seule commune du département n'est donc à ce jour pas desservie.

➤ Notons aussi le **passage de convention**, durant cette même année, entre **Agglopolys et Val-Eco** afin de permettre aux habitants d'**Averdon** d'accéder à la déchèterie de la Chapelle-Vendômoise et à ceux de **Saint-Lubin-en-Vergonnois** à celle d'Herbault.

Date de mise en service	19 Onzain	03-juil-00	38 Châtres-sur-Cher*
Secteur I - 14 déchèteries	20 Vineuil	01-juin-99	01-janv-01
01 Le Plessis-Dorin	21 Herbault	03-oct-98	39 Ménéstreau-en-Villette
30-août-04	22 Cellettes	05-nov-97	01-janv-01
02 Danzé	23 Blois nord	22-sept-97	40 La Ferté St-Aubin
juin-04	24 Blois sud	14-oct-96	01-nov-00
03 Savigny-sur-Braye	25 Montivault	01-avr-95	41 Dhuizon
14-avril-04	26 Candé-sur-Beuvron	09-janv-95	01-janv-00
04 Morée	27 Huisseau-sur-Cosson	05-janv-95	42 Saint-Léonard-en-Beauce
01-mars-00	28 Mont-Près-Chambord	01-juil-94	01-juin-98
05 Saint-Amand-Longpré	29 La Chaussée-Saint-Victor	01-nov-91	43 Josnes
01-mars-00			01-juin-98
06 Selommes			44 Souesmes
01-mars-00			29-nov-97
07 Saint-Ouen			45 Suèvres
05-janv-98			01-janv-97
08 Vendôme			46 La Ferté-Imbault
05-janv-98			1996
09 Naveil			47 Saint-Laurent-Nouan
05-janv-98			fin 1994
10 Couture-sur-Loir			48 Romorantin
04-juil-94			25-mars-93
11 Droué			49 Salbris
04-juil-94			14-fév-90
12 Prunay-Cassereau			50 Lamotte-Beuvron
04-juil-94			01-janv-90
13 La Chartre-sur-le-Loir			51 Mer
01-juil-94			02-janv-89
14 Montoire-sur-le-Loir			52 Selles-Saint-Denis
08-janv-94			01-janv-87
Secteur II - 15 déchèteries			Hors plan - 2 déchèteries
15 Chouzy-sur-Cisse			53 Mondoubleau
28-juin-08			(secteur de Saint-Calais)
16 La Chapelle-Vendômoise			24-janv-00
01-août-03			53 Ouzouer-le-Marché
17 Bracieux			(secteur de Châteaudun)
2003			05-juin-98
18 Molineuf			
01-janv-02			
Secteur III - 4 déchèteries			
30 Montrichard			
15-janv-95			
31 Billy			
09-janv-95			
32 Contres			
09-janv-95			
33 Noyers-sur-Cher			
09-janv-95			
34 Neung-sur-Beuvron			
20-nov-07			
35 Theillay			
13-nov-03			
36 Villefranche-sur-Cher			
22-avr-03			
37 Marcilly-en-Villette			
01-janv-02			

D'après sources : les déchèteries de Loir-et-Cher - bilan relatif à leur conception et à leur fonctionnement - ADEME ; DDASS ; Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées / Observatoire

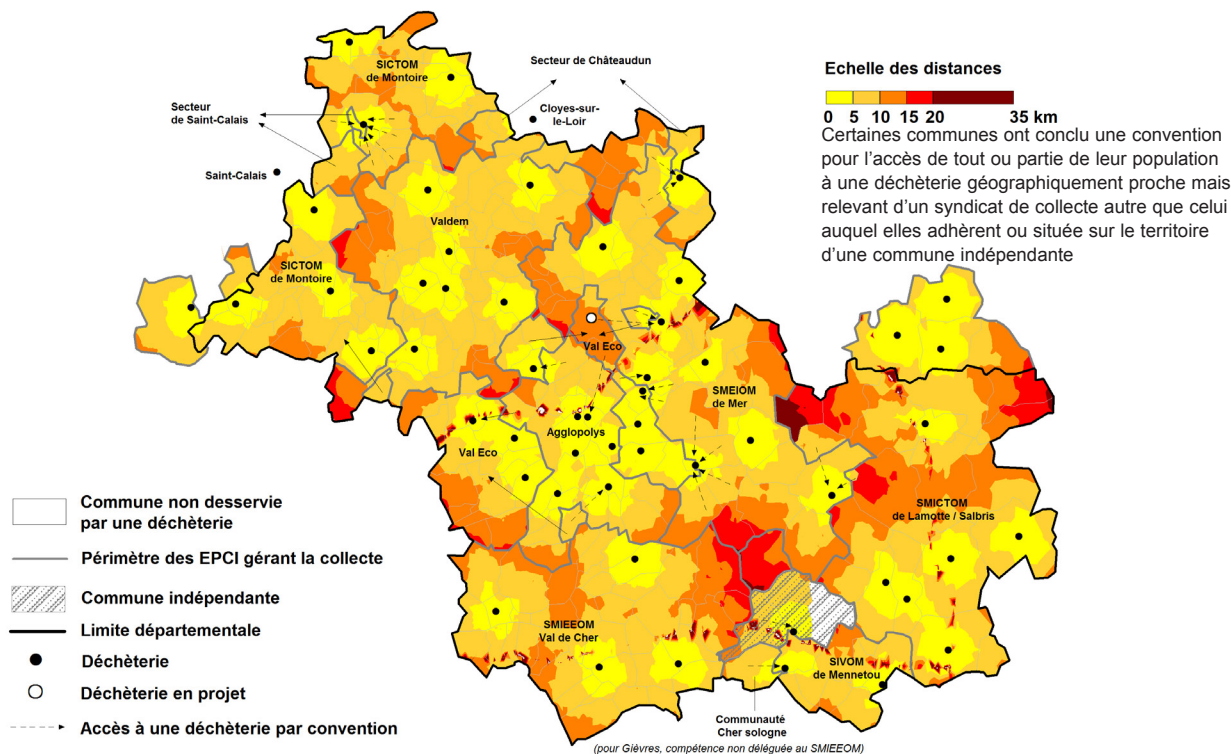
Tonnage collecté et nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine des déchèteries du Loir-et-Cher



Nombre de jours et d'heures d'ouverture par semaine et nombre d'agents employés en 2010 (en ETP)

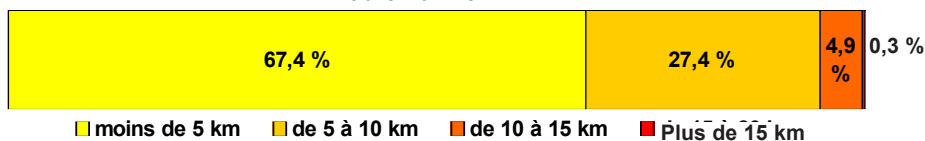
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nb moyen de jours d'ouverture par semaine	4,3	4,2	6,0	3,2	4,0
Nb moyen d'heures d'ouverture par semaine	20,3	25,3	29,0	15,7	20,7
Nb moyen d'agents mobilisés par déchèterie	1,0	1,2	1,0	1,2	1,1
Nb total d'agents mobilisés	15	18	4	22	59

Distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2011



D'après source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Février 2012

Répartition de la population selon la distance d'accès à une déchèterie au 01/01/2011



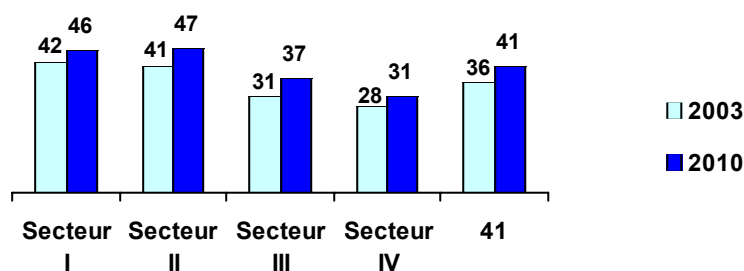
41 % des déchets ménagers et assimilés sont collectés en déchèterie

Evolution des quantités de déchets collectées en déchèterie

	2007	2008	2009	2010	Evol (%)		Kg/hab en 2010
					09/10	07/10	
Secteur I	20 494	20 080	20 155	18 511	- 8,2	- 9,7	252
Secteur II	34 632	33 869	34 749	34 705	- 0,1	+ 0,2	296
Secteur III	9 278	9 838	10 050	10 045	0,0	+ 8,3	206
Secteur IV	15 112	16 913	19 572	17 255	- 11,8	+ 14,2	179
Total	79 516	80 700	84 526	80 517	- 4,7	+ 1,3	240

en tonnes

Part des déchets collectés en déchèterie par secteur de plan (en %)



➤ 1 déchèterie pour 6 458 habitants en moyenne dans le département selon les dernières données de population publiées par l'INSEE. Le ratio national s'établit à 1 pour 13 597 habitants (ADEME, bilan 2009).

➤ Début 2011, près de 95 % de la population bénéficient de la présence d'une déchèterie à moins de 10 km de leur domicile.

➤ En moyenne les déchèteries sont accessibles 4 jours par semaine, avec cependant des disparités géographiques. Le nombre hebdomadaire d'heures d'ouverture oscille de 16 heures environ pour le secteur de Grande Sologne à 29 heures pour le secteur III.

➤ 59 agents (communaux, des syndicats ou des prestataires) sont affectés au service de ces équipements. Ce nombre est assez stable (60 en 2009 et 55 en 2006).

➤ Après plusieurs années de hausse, les quantités enregistrées par les déchèteries ont reculé de près de 5 % en 2010. Un résultat influencé par les secteurs I (- 8 %) et IV (- 12 %).

➤ Les déchèteries affichent un volume global de 80 500 tonnes, similaire au résultat de 2008.

➤ Cela représente 41 % des déchets ménagers collectés en 2010 (42 % en 2009, 36 % en 2003).

➤ Globalement ce sont **4 000 t de déchets en moins** qui ont été comptabilisées en 2010 dans les déchèteries des secteurs du Plan.

➤ **Les 3/5 de cette baisse** (2 350 t) sont **liés aux déchets verts** et tiennent probablement à des conditions climatiques différentes. Le recul est important (- 8 %) et particulièrement dans les secteurs I et IV (respectivement - 12 et - 14 %). Cette réduction est cependant pour partie liée au tonnage de bois collecté de plus en plus souvent de façon séparée (plus de 4 000 tonnes en 2010, soit 13 % d'augmentation).

➤ Parallèlement, le volume des **déchets inertes (gravats)** s'est réduit de près de 6 %. On peut y voir une **incidence de la crise** qui a, à cette période, freiné considérablement les projets immobiliers des ménages.

➤ Notons aussi la situation particulière des **métaux** qui, devenus un matériau très convoité, suscitent davantage l'attention des particuliers mais font aussi l'**objet de vols**. De fait, les tonnages enregistrés en sortie de déchèterie **diminuent d'un quart en un an**, soit **900 t en moins**. Cela explique **1/5 de la diminution constatée en 2010**.

➤ La généralisation de la collecte des **D3E** a également permis de récupérer près de 1 300 t d'équipements usagés (près de **2 fois plus qu'en 2009**) qui, suivant leur nature, seront orientés vers des filières spécifiques.

➤ Certes encore marginale, la **collecte des textiles** a permis de glaner **40 t** en 2010, qui sont ensuite dirigées vers les départements d'Indre-et-Loire ou de l'Oise pour y être valorisées.

➤ **Le recours à l'enfouissement** comme mode d'élimination **devient moins fréquent**. En 2000, 53 % des déchets collectés en déchèterie étaient stockés, 10 ans plus tard ce ratio n'est plus que de **18 %**. Le développement de nouvelles filières et la prise de conscience collective ont permis de modifier les comportements.

➤ **L'Indre-et-Loire** apparaît comme le **principal destinataire extérieur** des livraisons effectuées par les déchèteries locales : 7 500 t de tout venant sont enfouies dans l'installation de Chanceaux-près-Loches, 3 000 t de déchets verts sont orientées vers la plate-forme de compostage de Cangey et 350 t sont dirigées vers des entreprises tourangelles de recyclage.

➤ Parmi les nouvelles destinations observées en 2010, notons la plate-forme de compostage de Guillonville en Eure-et-Loir qui reçoit 1 163 t de déchets verts provenant du secteur IV.

Quantités de déchets collectées en déchèterie par secteur

en tonnes

	2010				Total	Evol (%)	
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		09/10	07/10
Déchets verts	5 808	11 169	2 630	6 099	25 707	- 8,4	- 0,7
Tout venant	4 935	10 295	2 614	6 347	24 190	- 2,3	+ 1,2
Déblais et gravats	4 109	11 066	2 712	1 747	19 634	- 5,8	- 5,8
Autres (dont bois)	1 668	597	936	1 399	4 600	+ 24,5	+ 97,4
Métaux	941	807	482	655	2 885	- 23,8	- 21,9
Papier carton	608	550	439	509	2 106	- 5,9	+ 6,5
D3E	441	220	232	453	1 347	+ 93,5	ns
Verre				48	48	- 21,0	- 76,6
Total	18 511	34 705	10 045	17 255	80 517	- 4,7	+ 1,3

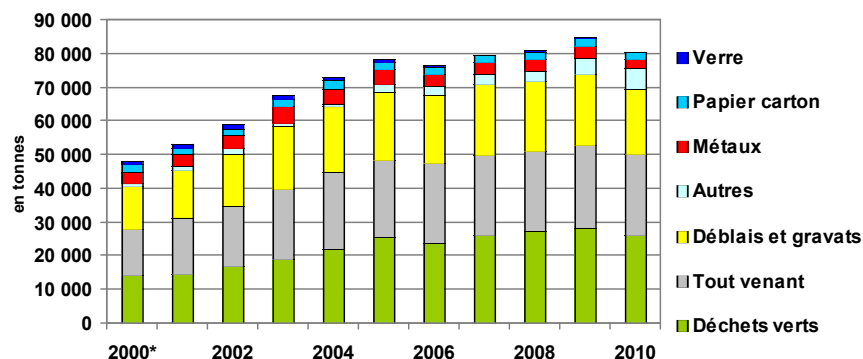
ns : non significatif

Quantités moyennes de déchets collectées en déchèterie par habitant et par secteur (kg/hab/an)

	2010				Loir-et-Cher	France (2009)
	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV		
Déblais et gravats	56	94	56	18	58	53
Déchets verts	79	95	54	63	76	57
Tout venant	67	88	54	66	72	46
Matériaux recyclables *	21	12	19	12	15	27

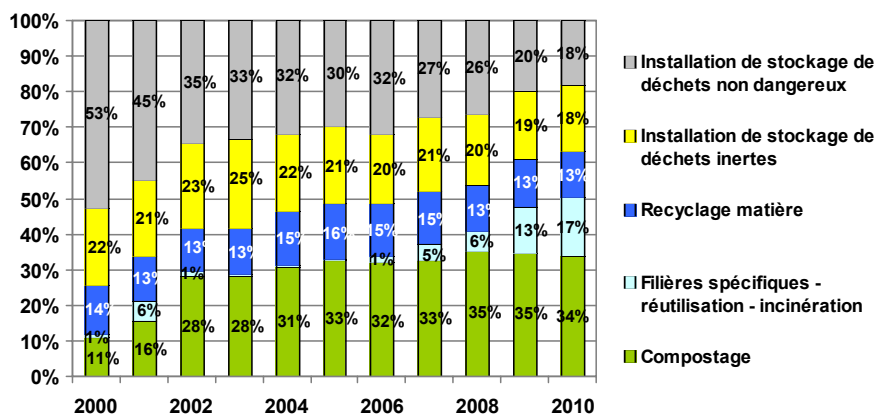
* comprend les métaux, papier et carton

Evolution des quantités collectées en déchèterie par nature de déchets



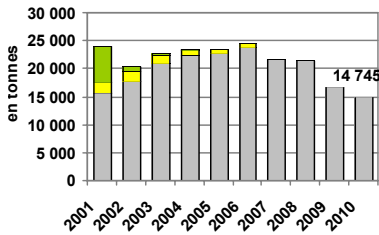
* Les données ne sont pas disponibles en 2000 et 2001 pour six déchèteries qui totalisent actuellement 4 % des quantités totales collectées en déchèteries dans le département

Evolution de la répartition des quantités de déchets collectées en déchèterie par destination



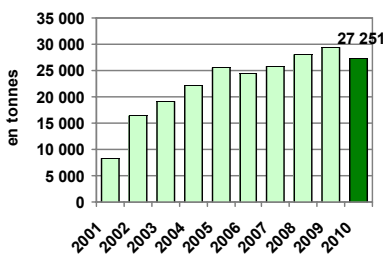
Evolution des quantités de déchets collectées dans les déchèteries...

... à destination des installations de stockage de déchets non dangereux



■ Tout venant ■ Déblais et gravats ■ Déchets vert

... à destination des plates-formes de déchets verts



Répartition des quantités de déchets collectées dans les déchèteries par nature et par destination (en tonnes)

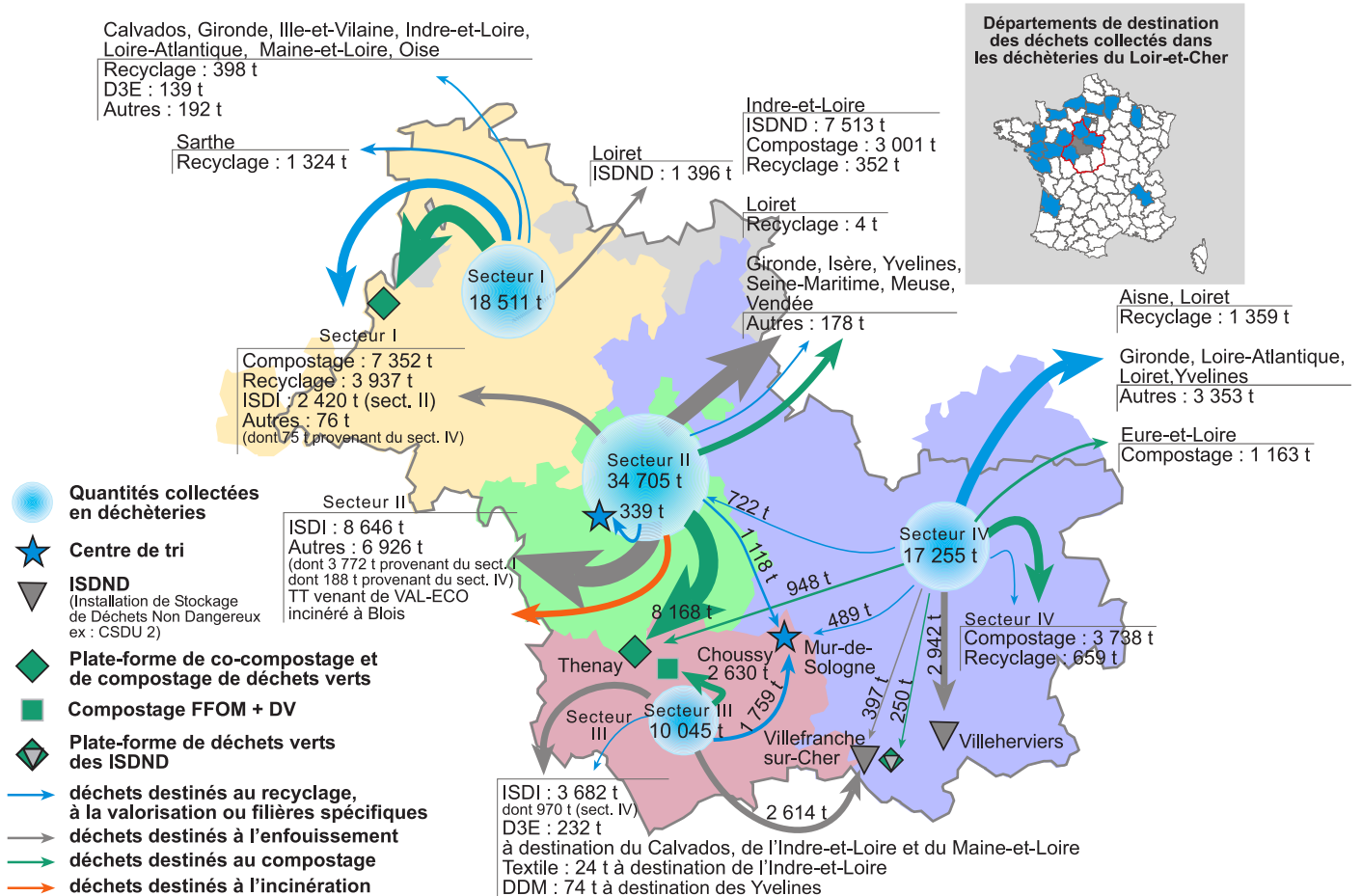
	ISDND*	ISDI**	Compostage	Filières Spécifiques de valorisation	Recyclage/ Réutilisation Tri	Inc.***	Total
Déchets verts			25 707				25 707
Tout venant	14 745				6 663	2 783	24 190
Déblais et gravats		14 748			4 885		19 634
Bois			1 544		2 513		4 057
Métaux					2 885		2 885
Papier carton					2 106		2 106
D3E				1 347			1 347
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)				322		51	373
Huiles				32	6	31	69
Autres				42	25		67
Verre					48		48
Piles				18			18
Batteries				13			13
Plastiques					3		3
Total	14 745	14 748	27 251	1 774	19 134	2 865	80 517
	18 %	18 %	34 %	2 %	24 %	4 %	100 %

* installation de stockage de déchets non dangereux

** installation de stockage de déchets inertes

*** incinération et co-incinération

Flux de déchets au départ des déchèteries du Loir-et-Cher



Nouvelles destinations de valorisation depuis le bilan 2009 :
Oise (textile), Eure-et-Loir (déchets verts)

Les centres de transfert

	Secteur du Plan	Date de création
Nouan-le-Fuzelier	IV	Janv. 2000
Vendôme	I	Juil. 2002
Fontaine-les-Coteaux	I	Fév. 2006
Choussy	III	2009

Depuis le 01/03/2003, le SMIEEOM Val-de-Cher gère le transfert des ordures ménagères en régie. Disposant d'une fosse de réception de 250 m³ dans le Biocentre de Choussy, les déchets bruts y sont déposés permettant ainsi aux bennes de collecte d'être opérationnelles rapidement. Ces déchets sont ensuite chargés et traités vers les exutoires ultimes. En 2009, le syndicat a procédé à la mise aux normes de la fosse de réception afin d'en faire une utilisation comme centre de transfert.

➤ En lien avec la baisse des quantités de déchets collectées en 2010 dans le département, le volume global transitant par les centres de transfert a diminué de plus de 5 % en 2010.

➤ Le recul est surtout marqué pour le centre de Choussy (- 14,4 %) et concerne essentiellement les ordures ménagères brutes.

➤ Dans le cadre de la convention conclue entre les syndicats VALDEM et VAL-ECO, le centre de transfert de Vendôme a accueilli 1 162 t de verre provenant des points d'apport volontaire présents dans les communes du syndicat VAL-ECO.

Quantités de déchets transitant par les centres de transfert (en tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010
Quantités totales transférées	49 187	49 097	50 706	52 619	49 694
Nouan-le-Fuzelier	11 432	11 669	11 403	13 959	13 717
Vendôme	14 684	14 865	15 545	15 670	15 534
Fontaine-les-Coteaux	5 422	5 965	7 292	7 154	6 895
Choussy (réhabilité en 2009)	17 649	16 598	16 466	15 836	13 548

Quantités entrantes

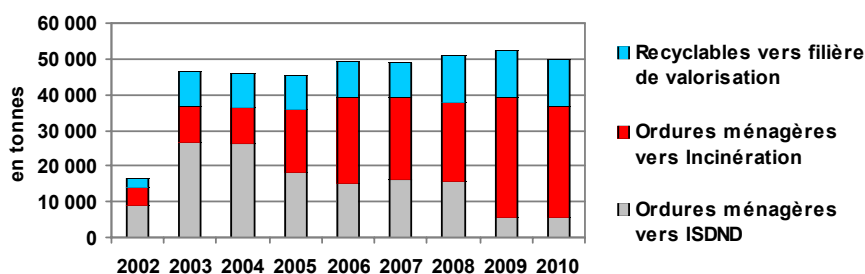
Ordures ménagères	39 362	39 113	38 067	39 230	36 576
Verre	5 564	5 454	8 094	8 386	8 119
Cartons, Papier, journaux, magazines	894*	843	921	1 084	1 079
Emballages	3 365*	3 682	3 620	3 919	3 920
Piles	2	5	4		

Destination

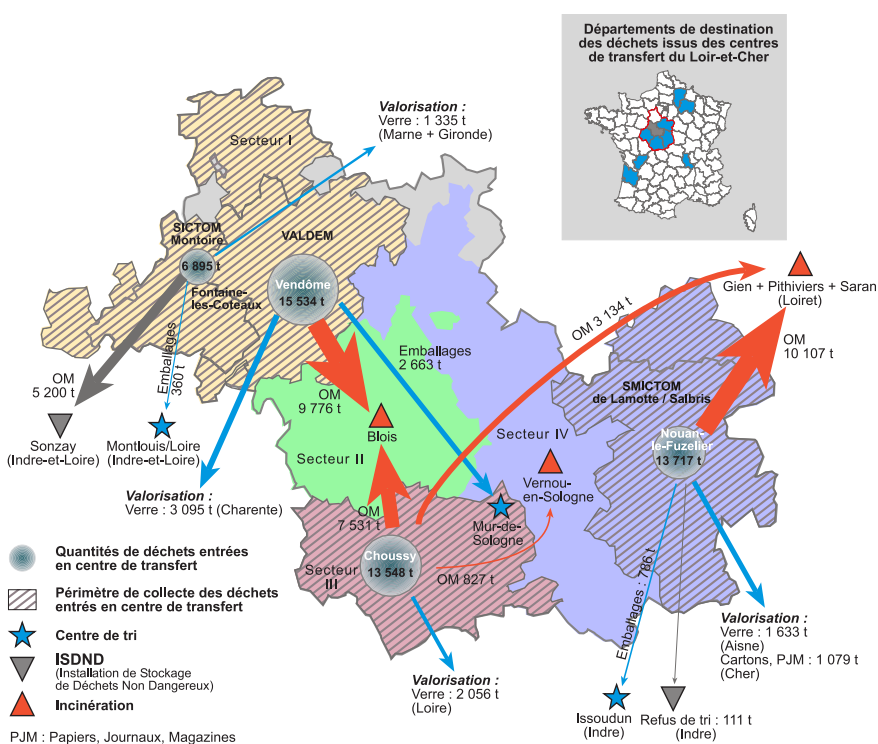
ISDND	14 973	15 933	15 404	5 456	5 311
Incinération	24 389	23 180	22 663	33 774	31 376
Centre de Tri	3 465	3 682	3 620	3 981	3 809
Valorisation auprès d'entreprises privées	6 360	6 302	9 019	9 408	9 198

* Valdem a procédé en 2006, au changement du mode de collecte des déchets recyclables pour les emballages ménagers et les journaux, revues, magazines désormais collectés en mélange

Evolution des quantités de déchets transférées par nature et destination



Flux de déchets au départ des centres de transfert du Loir-et-Cher



Centre de transfert

Le centre de transfert est un intermédiaire entre la collecte et le centre de traitement. Il permet l'optimisation de l'utilisation des matériels de collecte et se justifie à partir d'une certaine distance. Les déchets acheminés par les véhicules de collecte sont regroupés, stockés et compactés. Ils sont ensuite évacués par un mode de transfert à grande capacité vers le centre de traitement.

Les centres de tri

	Secteur du Plan	Date de création
Blois	II	Juil. 2000
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005

➤ Bien que les **quantités de déchets** issues des collectes sélectives du Loir-et-Cher soient en baisse, celles **orientées vers les centres de tri ont sensiblement progressé** (+ 3,4 % ; + 2 % s'agissant des centres du département).

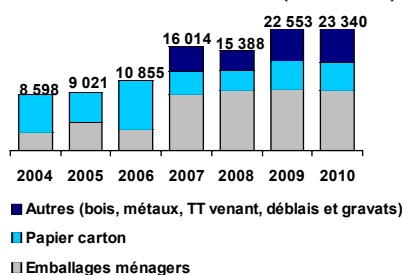
➤ **Les tris s'appliquent à 12% du gisement comptabilisé. Les 4/5 sont effectués localement. 90 % des volumes sont ensuite recyclés.**

➤ Les tonnages de déchets loir-et-chériens acheminés vers les **centres extérieurs au département** ont fortement progressé : **+9,2 %**. Cela s'explique notamment par l'orientation de tout venant issu des déchèteries vers le centre de Chaingy dans le Loiret. Les tonnages transférés au centre de Montlouis-sur-Loire demeurent stables ; ceux destinés au site d'Issoudun diminuent de moitié.

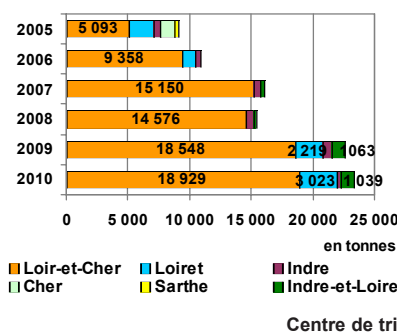
➤ Globalement, l'activité des centres de tri du département s'inscrit en **forte diminution** (près de 9 %) du seul fait du site de **Mur-de-Sologne** (forte réduction de son volume d'encombrants).

➤ 9 853 t de verre ont été collectées en 2010 par les 2 centres de tri (+ 1,7 %). Leur qualité permet un envoi direct vers les filières de recyclage.

Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri (en tonnes)



Tonnages issus de la collecte sélective du Loir-et-Cher orientés vers des centres de tri selon le département de destination



Installation permettant d'effectuer un tri industriel et un conditionnement des déchets avant transfert vers les centres de recyclage.

Un cinquième des tonnages issus de la collecte sélective transitent par un centre de tri

Avertissement :

Les quantités mentionnées dans le tableau ci-dessous ne tiennent pas compte des tonnages transitant par la plate-forme de tri et de transfert de Fossé.

Près de **4 135 t** de déchets issus des déchèteries du Loir-et-Cher ont notamment été **accueillis** sur cette installation en 2010 dont 3 539 t de tout venant.

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri

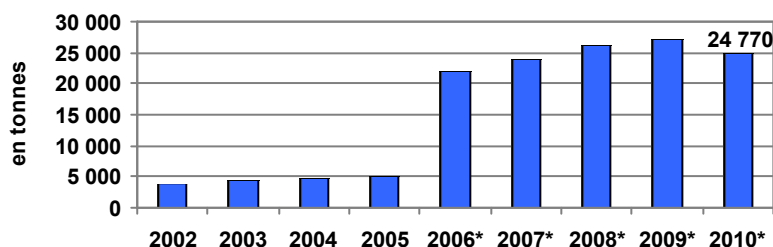
	2006	2007	2008	2009	2010	Evol.09/10 (en %)
Par type						
Matériaux recyclables*	17 431	19 226	19 782	19 012	20 119	+ 5,8
Encombrants**	4 495	4 582	6 233	8 118	4 012	- 50,6
Ordures ménagères***					636	/
Bidons pétrole				3	3	0
Par centre de tri						
Blois	3 443	3 760	4 147	4 287	4 501	+ 5,0
Mur-de-Sologne	18 483	20 048	21 868	22 846	20 269	- 11,3
Total	21 926	23 808	26 015	27 133	24 770	- 8,7

* comprend les apports en déchèteries de papier carton, de bois et de ferraille

** accueillis sur le centre de tri de Mur-de-Sologne y compris le tout venant issu de déchèteries

*** OM du SMIEEOM Val-de-Cher, Romorantin, Mennetou-sur-Cher et CC Cher Sologne en transit sur le centre de tri de Mur-de-Sologne en attente d'orientation vers des centres de traitement (enfouissement et incinération)

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de tri



* année comptabilisant les quantités orientées vers le centre de tri de Mur-de-Sologne

Produits valorisés (en tonnes) issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne

	2006	2007	2008	2009	2010
D3E					1
Aluminium	35	40	38	28	38
GDM	306	/	/	/	203
Tétra	1 479	1 725	275	267	339
Acier	492	517	582	563	742
Bois	/	/	/	/	1 294
Flaconnage plastique	1 427	1 488	1 459	1 434	1 887
Cartons	1 417	1 400	2 318	2 460	3 517
JRM	6 813	9 541	9 475	8 698	9 037
Refus de tri incinérés	333	385	407	444	324
Total	12 302	15 096	14 554	13 894	17 382
Refus de tri enfouis	1 495	1 035	1 500	1 546	1 746
Total général	13 797	16 131	16 054	15 440	19 128

Davantage de DIB entrant dans le centre de tri de Mur-de-Sologne

Avertissement :

Les données relatives aux Centres de tri spécialisés dans les déchets industriels banals (DIB) ne sont pas complètes, une partie seulement de l'information a pu être collectée. (liste des centres de tri non exhaustive).

➤ Les volumes de déchets industriels réceptionnés par les centres de tri **DIB de Marolles et de Mur-de-Sologne** ont progressé respectivement de + 13,5 % et de + 3,7 % en 1 an.

➤ Cette hausse est principalement constatée pour les matériaux recyclables issus des entreprises (+ 609 t).

➤ Les refus de tri sont dirigés vers l'installation de stockage de Bucy St-Liphard dans le Loiret.

Les centres de tri DIB

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Marolles	II	Oct. 2001	/
Villeherviers	IV	Janv. 1997	Juin 2007
Mur-de-Sologne	III	Déc. 2005	/
Fossé	II	Juin 2008	/

Evolution des quantités de déchets entrant dans les centres de tri DIB

en tonnes

	2006	2007	2008	2009	2010	Evol 09/10 (en %)**
Par type						
DIB	4 014	8 241	6 888	8 602	8 489	- 1,3
Matériaux recyclables	2 481	2 561	2 457	3 500	4 109*	+ 17,4
Papiers cartons	2 373	2 662	2 480	1 899	2 308	+ 21,5
Déchets ultimes	767	954	666	517	527	+ 1,9
Sables de balayage	408	456	569	535	503	- 6,0
Plastiques	403	560	646	428	417	- 2,6
Bois	140	116	147	144	136	- 5,6
Métaux	25	22	18	6	10	+ 66,7
Déchets de démolition	3	/	/	/	/	/
Par centre de tri						
Villeherviers	98	172	/	/	/	/
Marolles	3 610	4 142	3 957	2 994	3 398	+ 13,5
Mur-de-Sologne	6 906	11 258	9 914	12 637	13 101	+ 3,7
Fossé	/	/	nc	nc	nc	/
Total	10 614	15 572	13 871	15 631	16 499	+ 5,6

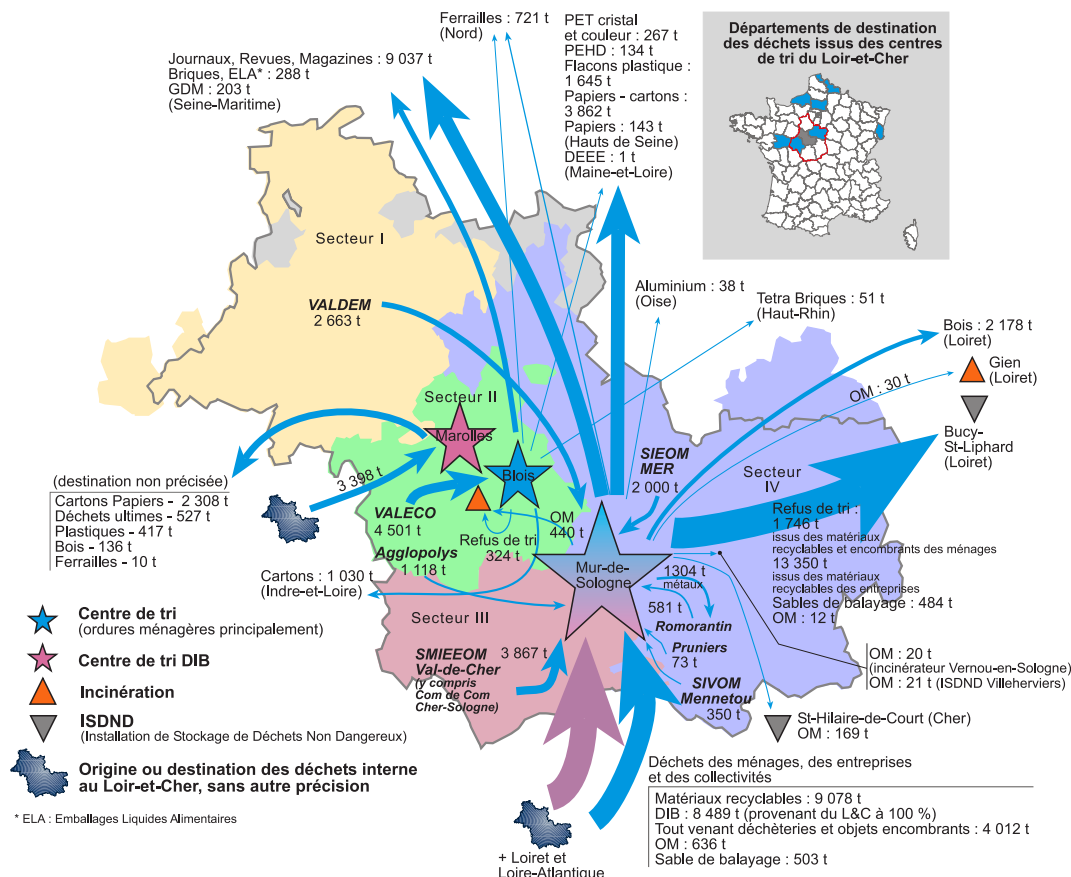
nc : non communiqué

* ferraille : 1 515 t, carton : 1 437 t, bois de démolition : 884 t, plastique : 200 t et papier : 73 t

** Evolutions calculées uniquement pour le centre de Mur-de-Sologne

* PUNR : voir glossaire page 32

Flux de déchets entrant et sortant des centres de tri du Loir-et-Cher



Les centres de compostage

➤ Globalement, près de **34 000 tonnes de déchets verts** ont été collectées en Loir-et-Cher en 2010, soit une **diminution de 3,3 %** par rapport à l'année précédente.

➤ Les **9/10 sont traités localement**, principalement dans les différentes plates-formes de compostage ou de co-compostage du département. **Plus de 4 000 t sont orientées vers l'extérieur**, principalement vers l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir. Les flux en sens inverse sont quasi inexistants.

➤ Le SMIEEOM Val-de-cher a décidé d'arrêter la collecte des déchets fermentescibles (FFOM) sur la commune de Pontlevoy et de suspendre les apports de déchets des industries agroalimentaires (DIAA), causes de nuisances olfactives. En conséquence, **le Biocentre de Choussy n'accueille plus désormais que des déchets verts.**

➤ Cela **explique la forte diminution** des volumes entrant en compostage dans la plate-forme (- **31 % en 2010**).

➤ A noter également que le syndicat a décidé d'externaliser le traitement de ses déchets verts en les confiant à un prestataire privé. Ainsi, depuis 2011, le compostage n'est plus assuré par le personnel du Biocentre.

Ordures ménagères brutes

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives

FFOM

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Les centres de compostage

	Secteur du Plan	Date de création	Date de fermeture
Plates-formes de compostage des ordures ménagères et DV			
Vendôme (OM)	I	1981	Juil. 2002
Choussy (DV et OM brutes)	III	1976	Mars 2003
Biocentre de Choussy (DV et FFOM)	III	Oct. 2004	/
Plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts			
Savigny-sur-Braye	I	Oct. 2002	/
Vendôme (DV)	I	1998	Juil. 2004
Thenay	III	Sept. 2001	/
Plates-formes de déchets verts des ISDND			
Orchaise	II		Fin 2007
Saint-Laurent-Nouan	IV		Juin 2009
Villefranche-sur-Cher	IV	Début 2003	/
Villeherviers	IV		/

La capacité annuelle autorisée sur le Biocentre est de 9 380 t (5 500 t pour la FFOM et 3 880 t pour les déchets verts).

Les plates-formes de compostage accueillant des ordures ménagères

Evolution des quantités de déchets entrant en compostage*

en tonnes

	2007	2008	2009	2010
Traitement des déchets				
Choussy (DV et FFOM)	3 943	5 729	4 125	2 857

Evolution des quantités sortantes*

en tonnes

	2007	2008	2009	2010
Compost (Valorisation agronomique)	1 641	2 094	1 878	1 286
Refus de criblage	/	/	998	97
Total	1 641	2 094	2 876	1 383

* Choussy exclusivement

Le compostage

Le compostage est un traitement aérobie (en présence d'air) des déchets fermentescibles. Il conduit à la production d'un amendement organique utile pour les sols : le compost. Il peut être mis en œuvre à toutes les échelles.

On distingue : le compostage individuel réalisé par les ménages ; le compostage de proximité dans des quartiers, des établissements collectifs, etc ; le compostage centralisé dans des installations de moyenne ou grande capacité.

Le co-compostage

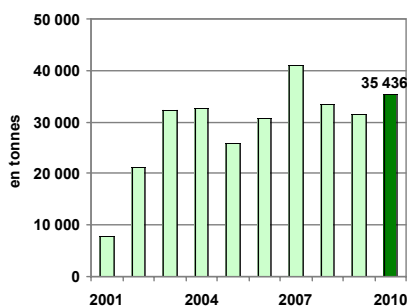
Le co-compostage est une technique particulière de compostage, elle consiste à mélanger des effluents d'élevage avec des déchets verts et des boues de station d'épuration.

Les déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

Une partie de ces déchets verts, ceux des ménages, sont inclus dans les ordures ménagères. En revanche tous les déchets verts ne sont pas des déchets municipaux ; en effet sont concernés également les déchets verts des entreprises.

Evolution des quantités de déchets entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts



➤ La quantité de déchets traités dans les **plates-formes de co-compostage** du département repart à la hausse en 2010 (+ **12,6 %**) après 2 années consécutives de baisse.

➤ Cette évolution s'explique principalement par le **volume des boues d'épuration provenant de la Sarthe** et réceptionné par la plate-forme de Savigny-sur-Braye (+ **6 000 t**).

➤ En revanche, les quantités de **déchets verts** réceptionnées dans ces plates-formes ont nettement diminué en 2010 (- **17 %**), surtout en provenance de l'extérieur.

➤ Parmi les 16 000 t de produits sortant des installations, à noter que 1 700 t de broyat ont été orientées vers d'autres sites de compostage afin d'y subir un traitement complet.

➤ Seul le centre de stockage de Villefranche-sur-Cher a accueilli des déchets verts en 2010 (soit 2 160 t). Ceux-ci ont été valorisés directement sur le site.

Tableaux renseignés d'après les quantités communiquées par l'exploitant

Les plates-formes de co-compostage et de compostage de déchets verts (hors ISDND)

Evolution des quantités entrant dans les plates-formes de co-compostage et de compostage par nature de déchets

	en tonnes					Evol. 09/10 (en %)
	2006	2007	2008	2009	2010	
Quantités entrantes	30 685	41 092	33 453	31 468	35 436	+ 12,6
par PF* de co-compostage						
Savigny-sur-Braye	17 410	25 952	23 862	21 822	26 587	+ 21,8
Thenay	13 275	15 140	9 591	9 646	8 849	- 8,3
par type						
Déchets verts	18 001	23 497	19 877	19 458	16 128	- 17,1
Boues de station d'épuration	5 014	13 586**	10 400	8 796	14 802	+ 68,3
Ecorces, copeaux, déchets de bois	92	959	1 955	1 950	2 913	+ 49,4
Déchets des ind. agroalimentaires	6 991	2 401**	862	1 039	1 322	+ 27,2
Déjections animales	587	649	359	225	263	+ 16,9
Petites souches	/	/	/	/	8	/

* Plate-forme ** modifications des tonnages par l'exploitant

Evolution des quantités sortantes par nature de produits et par destination

	en tonnes				
	2006	2007	2008	2009	2010
Quantités totales traitées	13 135	8 175	17 838	16 008	16 024
Thenay	8 405	3 000	4 576	4 537	5 092
Savigny-sur-Braye	4 730	5 175	13 262	11 471	10 932
Compost et broyat	13 099	8 033	17 808	15 954	16 024
Part en %	99,7	98,3	99,8	99,7	100
Refus de compostage	36*	142*	30**	54**	0
Part en %	0,3	1,7	0,2	0,3	0

* tonnage dirigé vers la filière bois pour être brûlé

** refus orientés vers une installation de stockage de déchets

Les plates-formes de déchets verts complémentaires des ISDND

Quantités de déchets végétaux valorisées dans les centres de stockage de déchets non dangereux

	en tonnes				
	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10 (en %)
Plates-formes de stockage de déchets verts des ISDND	4 055	1 973	1 182	2 161	+ 82,8
Saint-Laurent-Nouan	2 725	469	0	0	/
Villeherviers	0	0	0	0	/
Villefranche-sur-Cher	1 330	1 504	1 182	2 161	+ 82,8

Le compostage individuel

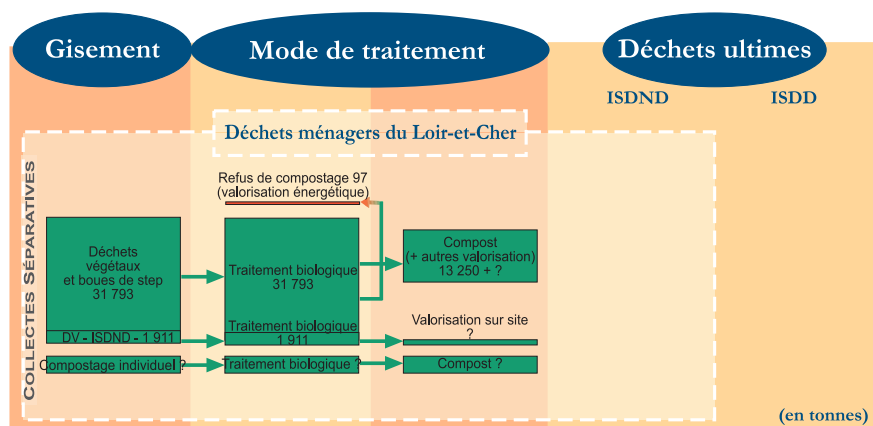
➤ 20 560 **bio composteurs** ont été distribués à la population, dont **1 662 en 2010**.

➤ De plus en plus de personnes s'équipent dans le but de composter une partie de leurs déchets ménagers.

➤ Les éléments disponibles ne permettent pas d'évaluer les volumes ainsi valorisés, ce qui serait pourtant nécessaire à l'estimation du gisement total de déchets ménagers du département.

	Sect I	Sect II	Sect III	Sect IV	Loir-et-Cher
Nombre de bio-composteurs					
...distribués avant 2004	2 600	4 241	0	2 180	9 021
...distribués en 2004	157	1 967	0	748	2 872
...distribués en 2005	278	572	0	217	1 067
...distribués en 2006	205	261	0	795	1 261
...distribués en 2007	312	320	0	989	1 621
...distribués en 2008	232	322	0	685	1 239
...distribués en 2009	398	371	0	1 048	1 817
...distribués en 2010	311	565	0	786	1 662
Total	4 493	8 619	0	7 448	20 560

Le traitement biologique des déchets verts en 2010

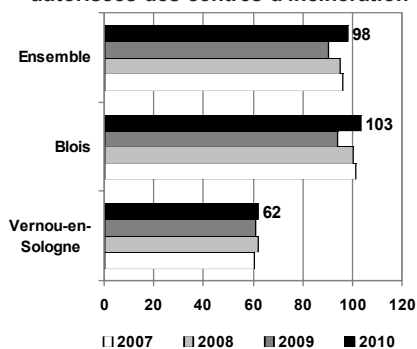


Flux de déchets verts entrant et sortant des centres de compostage du Loir-et-Cher

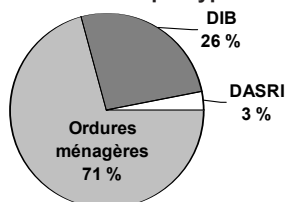


Les centres d'incinération

Taux d'utilisation des capacités autorisées des centres d'incinération



Répartition des déchets incinérés par type en 2010



Les refus de tri représentent 0,3 % des déchets incinérés en 2010

➤ Après un net fléchissement observé en 2009, **l'incinération des déchets** a connu une forte augmentation en 2010 (+ 9,2 %), dépassant les niveaux antérieurs. Cette progression résulte essentiellement de l'activité du centre de Blois.

➤ **Le volume des ordures ménagères brutes incinérées en Loir-et-Cher augmente de près de 4 %** alors qu'on enregistre une réduction des collectes correspondantes.

➤ De fait, les 2 centres d'incinération ont capté à la fois davantage de flux locaux et extérieurs. **81 % des OM brutes collectées en Loir-et-Cher et incinérées l'ont été localement (73 % en 2009)**. Les volumes provenant de l'extérieur (essentiellement d'Indre-et-Loire) augmentent de 8 % ; ils représentent près de 17 % des OM incinérées en Loir-et-Cher.

➤ L'essentiel de l'accroissement d'activité des centres d'incinération tient aux **DIB (+ 5 800 t, soit + 28 %)** en raison de l'arrivée d'un volume important en provenance d'Indre-et-Loire qui compense plus que largement le **recul des DIB incinérés émanant du Loir-et-Cher**.

➤ Au total, près de **24 000 t de déchets d'Indre-et-Loire** ont été incinérés à Arcante en 2010.

➤ A noter également que la quantité de DASRI traitée à Blois augmente de 9 % en 2010. Ces déchets proviennent de plusieurs régions françaises (61 % de la région Centre).

Les centres d'incinération

	Secteur du Plan	Capacité	Date de création	Date de fermeture
Blois	II	90 500 t / an*	2000	/
Vernou-en-Sologne	IV	12 500 t / an	1987	/
Nouan-le-Fuzelier	IV		1984	2000

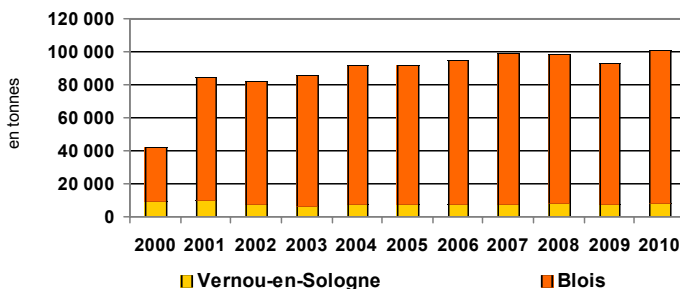
* Suite à l'arrêté préfectoral du 25/01/2007.

Evolution des quantités de déchets entrant en centre d'incinération par nature et par centre

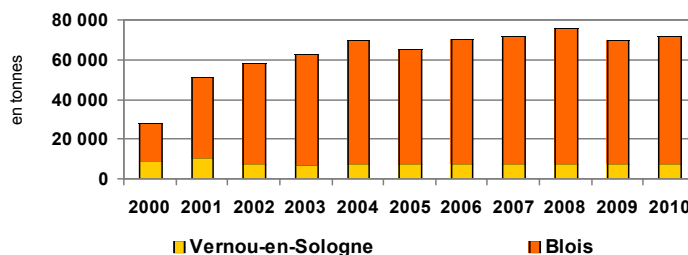
en tonnes

	Unité d'incinération	2007	2008	2009	2010	Evol (%)	
						09/10	07/10
Par nature de déchets							
Ordures ménagères	Blois	64 130	67 807	61 561	64 005	+ 4,0	- 0,2
	Vernou-en-Sologne	7 561	7 751	7 635	7 742	+ 1,4	+ 2,4
	Total	71 691	75 558	69 196	71 747	+ 3,7	+ 0,1
DIB	Blois	22 537	18 533	20 427	26 256	+ 28,5	+ 16,5
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Blois	4 217	3 733	2 678	2 914	+ 8,8	- 30,9
Refus de tri	Blois	391	407	444	324	- 27,0	- 17,1
Par centre d'incinération							
	Blois	91 275	90 480	85 110	93 499	+ 9,9	+ 2,4
	Vernou-en-Sologne	7 561	7 751	7 635	7 742	+ 1,4	+ 2,4
	Total	98 836	98 231	92 745	101 241	+ 9,2	+ 2,4

Répartition des tonnages entrants par centre d'incinération (toutes catégories confondues)



Evolution des quantités d'ordures ménagères incinérées par centre d'incinération



Valorisation thermique des déchets incinérés

Unité d'inc.	2008	2009	2010
Blois			
en MWh	173 712	168 118	177 461
Ratio MWh/tonnage incinéré	1,93	1,9	1,96
Vernou-en-Sologne			
en MWh	7 314	8 833	7 758
Ratio MWh/tonnage incinéré	0,95	1,16	0,98

Mâchefers : résidus solides de l'incinération récupérés au niveau du four de combustion ; leur mode d'élimination varie suivant leur teneur en substances polluantes.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères.

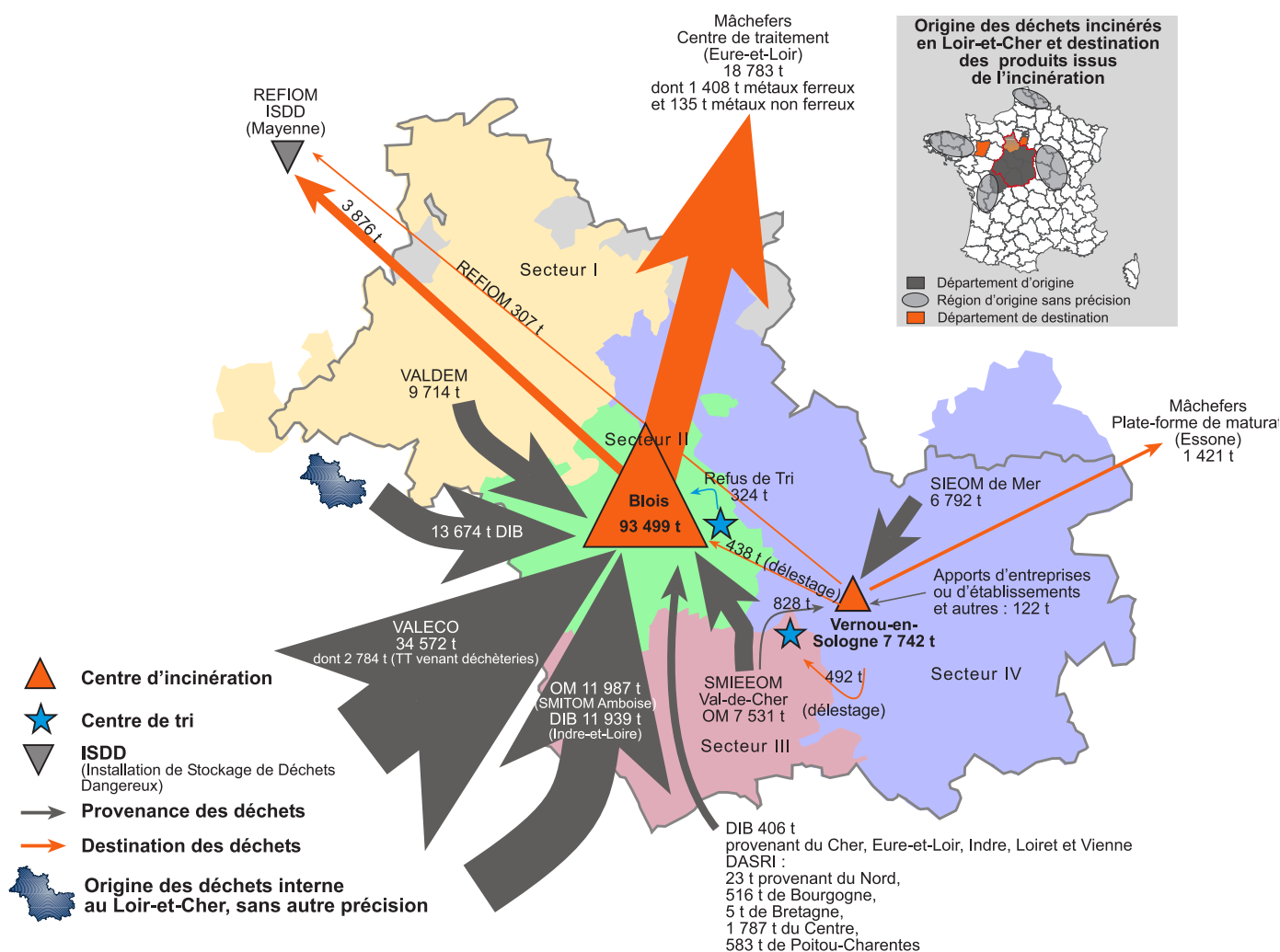
Evolution de la répartition des sous-produits de l'incinération par centre

en tonnes

	2007	2008	2009	2010	Evol. 09/10 (en %)
REFIOM					
Total	4 203	4 154	3 907	4 183	+ 7,1
dont Vernou-en-Sologne	389	277	285	307	+ 7,7
dont Blois	3 814	3 877	3 622	3 876	+ 7,0
Mâchefers					
Total	18 273	19 119	19 240	20 204	+ 5,0
dont Vernou-en-Sologne	1 328	1 365	1 372	1 421	+ 3,6
dont Blois	16 945	17 754	17 868	18 783	+ 5,1
Métaux ferreux					
Total (Blois)	1 159	1 493	1 594	1 408	- 11,7
Métaux non ferreux					
Total (Blois)	120	162	160	135	- 15,6
Total*	22 476	23 273	23 147	24 387	+ 5,4

* total ne prenant pas en compte les métaux ferreux et non ferreux comptabilisés dans les mâchefers

Flux de déchets entrant et sortant des centres d'incinération du Loir-et-Cher



Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

➤ **44 196 tonnes de déchets ménagers** issus du département ont été **orientés vers le stockage** en 2010 (soit **22 % du gisement** enregistré) ; **les 2/3** ont été traitées en **Loir-et-Cher**.

➤ **Ces volumes diminuent fortement** (- 9,5 % en un an) alors que le gisement recule plus faiblement (- 3,2 %). Cette évolution, qui se poursuit régulièrement, témoigne des efforts déployés en faveur des filières de valorisation et d'une orientation plus importante des OM vers l'incinération.

➤ Globalement, toutes catégories confondues, les **quantités de déchets enfouies** dans le département ont **diminué de moitié en 2010** : 44 250 tonnes, soit un volume 6 fois moindre qu'en 2000.

➤ Cette évolution tient en partie à la **fermeture successive des sites d'Orchaise** (en 2008) **et de Saint-Laurent-Nouan** (en 2009). Désormais, seuls **deux centres de stockage** sont opérationnels en Loir-et-Cher. Leur activité enregistre également un recul important en 2010 (- **29 %**) du fait principalement de **moindres volumes de DIB et de refus de broyage automobile**. Les professionnels voient dans cette baisse une possible conséquence de la crise économique sur la production de déchets industriels.

➤ **Les apports extérieurs** au Loir-et-Cher ont **régressé des 2/3**, soit bien davantage que les tonnages traités issus du département. Ils représentent à présent **17 % des quantités stockées** en Loir-et-Cher (7 500 t). Ce ratio était encore de 48 % en 2006.

➤ A présent, **le Loir-et-Cher exporte deux fois plus de déchets destinés à l'enfouissement qu'il n'en reçoit** (respectivement 15 800 t et 7 480 t). Les échanges étaient auparavant très largement défavorables au département.

Les tonnages globaux annoncés dans le tableau, ne comptabilisent plus les matériaux de recouvrement. A titre indicatif leur tonnage a atteint 2 166 t cette année.

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Il permet de stocker des déchets dits ultimes par enfouissement sous certaines conditions. Il est conçu comme le maillon final de la chaîne de traitement. Il existe à ce jour trois catégories contrôlées dont l'implantation dépend des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lieux ainsi que de la nature des déchets qu'on souhaite y stocker. **Les ISDD** acceptent des déchets dangereux. **Les ISDND** accueillent les ordures ménagères et les résidus assimilés (DIB). **Les ISDI** accueillent uniquement des déchets inertes.

Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

	Secteur du Plan	Capacité 2009	Date de création	Date de fermeture
Orchaise	II		1988	Janv 2008
Saint-Laurent-Nouan	IV	50 000 t / an	1979	Juin 2009
Thenay	III		1985	2000
Villefranche-sur-Cher	IV	20 000 t / an	1987	31 déc. 2012
Villeherviers	IV	60 000 t / an	1992	Prévision 2015
Total autorisé		142 000 t / an		

Evolution des quantités de déchets stockées dans les ISDND

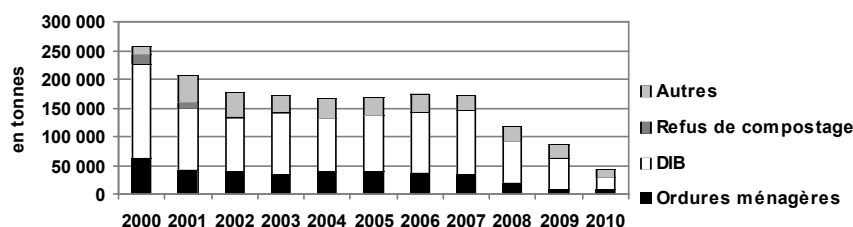
	en tonnes				Evol (%)	
	2000	2008	2009	2010	09/10	00/10
Orchaise	44 778	1 976			/	/
Ordures ménagères	10 931				/	/
Déchets industriels banals (DIB)	33 847	1 629			/	/
Encombrants		347			/	/
Résidus de broyage automobile					/	/
Refus de tri					/	/
Autres					/	/
Saint-Laurent-Nouan	64 773	34 644	22 371		/	/
Ordures ménagères	16 513	5 764			/	/
Déchets industriels banals (DIB)	37 221	28 782	22 306		/	/
Refus de compostage	6 570				/	/
Autres (y compris amiante-liée)	4 469	98	65		/	/
Villefranche-sur-Cher	65 999	22 898	18 646	14 305	- 23,3	- 78,3
Ordures ménagères	18 633	2 745	2 914	2 907	- 0,2	- 84,4
Déchets industriels banals (DIB)	33 737	15 105	9 441	8 545	- 9,5	- 74,7
Refus de compostage	5 702				/	/
Résidus de broyage automobile	5 055	3 791	4 997	2 191	- 56,2	- 56,7
Autres (4)	2 872	1 257	1 294	662	- 48,8	- 76,9
Villeherviers	70 007	56 968	43 514	29 945	- 31,2	- 57,2
Ordures ménagères	15 740	10 878	6 201	5 488	- 11,5	- 65,1
Déchets industriels banals (DIB)	34 322	26 229	22 146	12 494	- 43,6	- 63,6
Résidus de broyage automobile	19 945	12 162	5 605	3 055	- 45,5	- 84,7
Autres		7 699	9 562(2)	8 908(3)	- 6,8	/
Ensemble du département	258 331(1)	116 486	84 531	44 250	- 47,7	- 82,9
Ordures ménagères	61 817	19 387	9 115	8 395	- 7,9	- 86,4
Déchets industriels banals (DIB)	139 127	71 745	53 893	21 039	- 61,0	- 84,9
Refus de compostage	16 317(1)				/	/
Résidus de broyage automobile	25 000	15 953	10 602	5 246	- 50,5	- 79,0
Autres	16 070(1)	9 401	10 921	9 570	- 12,4	- 40,4
(y compris amiante-liée)	1 101				/	/

(1) en incluant les tonnages du centre d'enfouissement de Thenay qui a fermé en 2000

(2) dont 3 035 t d'encombrants et 6 527 t de refus de tri.

(3) dont 3 681 t d'encombrants et 5 227 t de refus de tri. (4) Ne sont pas comptabilisés les MDR

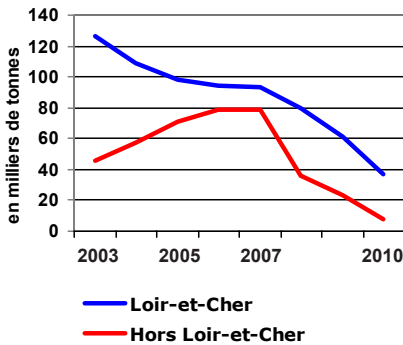
Evolution des quantités de déchets enfouies dans les ISDND par nature de déchets



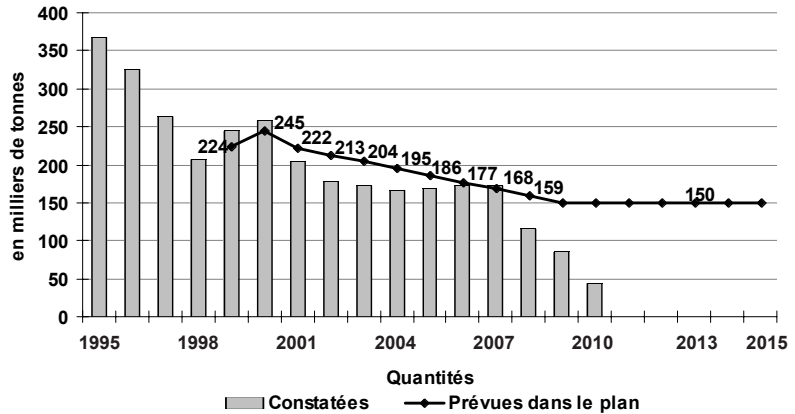
➤ A noter que la demande de **prolongation d'exploitation** déposée par la société Landré pour le **centre de stockage de Villefranche-sur-Cher** a été acceptée en mars 2011, permettant ainsi de poursuivre son activité **jusqu'à la fin 2012**. Les nouvelles modalités d'exploitation ont défini que **seuls les déchets du Loir-et-Cher** seraient acceptés sur le site.

➤ Afin de diminuer le recours à l'enfouissement et de privilégier la valorisation, l'entreprise Landré projette de construire une usine de traitement des OM et DIB, et la création d'une plateforme de tri des déchets du BTP.

Evolution des tonnages enfouis selon leur provenance géographique

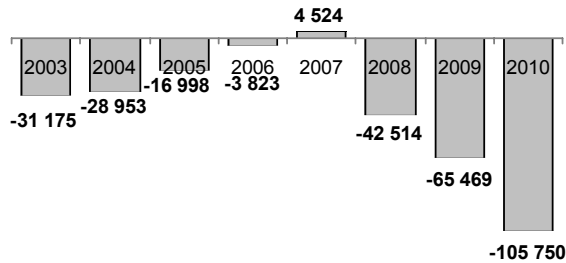


Evolution des quantités de déchets enfouies constatées et prévues dans le plan



Quantités enfouies hors matériaux de recouvrement (MDR), terre et déchets verts

Ecarts entre les quantités enfouies et celles prévues dans le plan (en tonnes)



Flux de déchets entrant dans les ISDND du Loir-et-Cher



Les flux interdépartementaux

➤ Le Loir-et-Cher exporte à présent deux fois plus de déchets qu'il n'en reçoit. La situation était quasi inversée il y a encore quelques années.

➤ Cette évolution paraît très logique. Les efforts consentis localement en faveur des collectes sélectives génèrent des volumes de plus en plus importants destinés à la valorisation or le Loir-et-Cher n'offre qu'assez peu de possibilités en matière de recyclage.

➤ En sens inverse, la fermeture d'un site d'enfouissement, la volonté de maîtriser les volumes entrant à des fins de stockage, les progrès de nos voisins en matière de tri sélectif et l'ouverture récente du site de Bucy-Saint-Liphard dans le Loiret conduisent ces derniers à détourner une partie de leurs flux du Loir-et-Cher. Seule l'incinération locale est demeurée attractive en 2010.

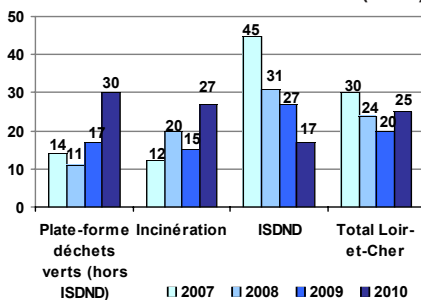
➤ Cependant, quelques évolutions intervenues en 2010 sont à souligner : les déchets importés progressent de 7 %, dopés par les volumes importants des boues d'épuration sarthoises et des OM et DIB originaires de l'Indre-et-Loire et promis à l'incinération. Les quantités sortantes augmentent de 2,2 % ; un quart correspond aux sous-produits de l'incinération.

➤ Globalement 85 % des déchets sortant du Loir-et-Cher sont dirigés vers l'incinération ou des filières de valorisation.

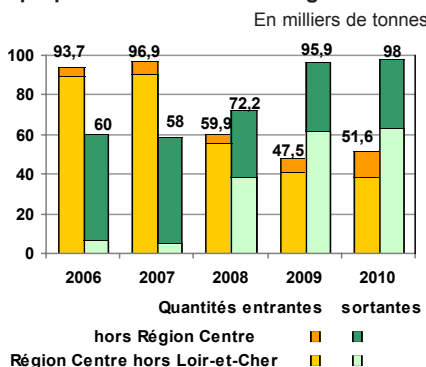
➤ Les 2/3 des déchets importés sont incinérés ou stockés.

➤ 25 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur, proportion qui oscille entre 20 et 30 % au cours des quatre dernières années.

Proportion de déchets traités en Loir-et-Cher en 2010 provenant de l'extérieur (en %)



Evolution des quantités de déchets entrantes et sortantes en Loir-et-Cher et proportion relevant de la Région Centre



Les flux interdépartementaux Origine et destination géographique des déchets (hors déchets collectés et traités dans le Loir-et-Cher)

Par mode de traitement ou de collecte	Total Région Centre (hors 41)	dont					Total hors Région Centre	Total	Evol. 09/10 (en %)
		Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loiret			
Centre de tri Mur-de-Sologne	5 201						67	5 268	+ 27,2
dont Coll. sélective et verre	5 201					5 201	67	5 268	
Plateforme de déchets verts	94						11 305	11 399	+ 84,1
dont Boues de STEP	94					94	11 133*	11 227	+ 31,0
Déchets verts							172	172	- 59,2
Incineration	26 263						1 221	27 484	+ 96,9
dont OM	11 987				11 987			11 987	+ 8,2
DIB	12 489	12	23	45	11 939	470	94	12 583	ns
DASRI	1 787	nd	nd	nd	nd	nd	1 127	2 914	+ 8,8
Enfouissement	7 480	244			252	4 669	2 315	7 480	- 67,8
dont DIB	5 289	nd			nd	nd		5 289	- 70,8
RBA	2 191				2 191			2 191	- 56,2
Total	39 038	256	23	297	28 595	8 080	12 593	51 631	+ 8,7

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte ordinaire (porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... vers un centre d'incinération										
Ordures ménagères	13 242							13 242	13 242	- 33,4
... vers une ISDND										
Ordures ménagères	5 192							5 192	5 192	- 4,8

Déchets ménagers du Loir-et-Cher issus de la collecte sélective (apport volontaire, porte à porte) et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... vers les filières de recyclage										
Verre	1 357							12 829	14 186	+ 0,6
dont Cartons, PJM	1 357	1 079			278		54	12 767	12 767	- 1,9
Piles							8	8	8	- 38,5
... vers des centres de tri										
Emballages plastiques, métaux, complexes	1 388			349	1 039				1 388	- 26,8

Déchets ménagers du Loir-et-Cher collectés en déchèteries et traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... vers les filières de recyclage										
Déchets verts	4 164		1 163		3 001				4 164	+ 36,9
Tout venant	3 023						3 023		3 023	+ 80,8
Déblais et gravats							1 324		1 324	
Bois	927						927		927	- 20,9
Papier - carton	800				612	188			800	+ 2,6
D3E	423				155	268	325		748	+ 7,5
DDM***	60				26	34	369		429	+ 15,3
Métaux **	331				135	196			331	+ 7,5
Verre							48		48	- 20,0
... vers une ISDND										
Tout venant	8 909				7 513	1 396			8 909	+ 0,8

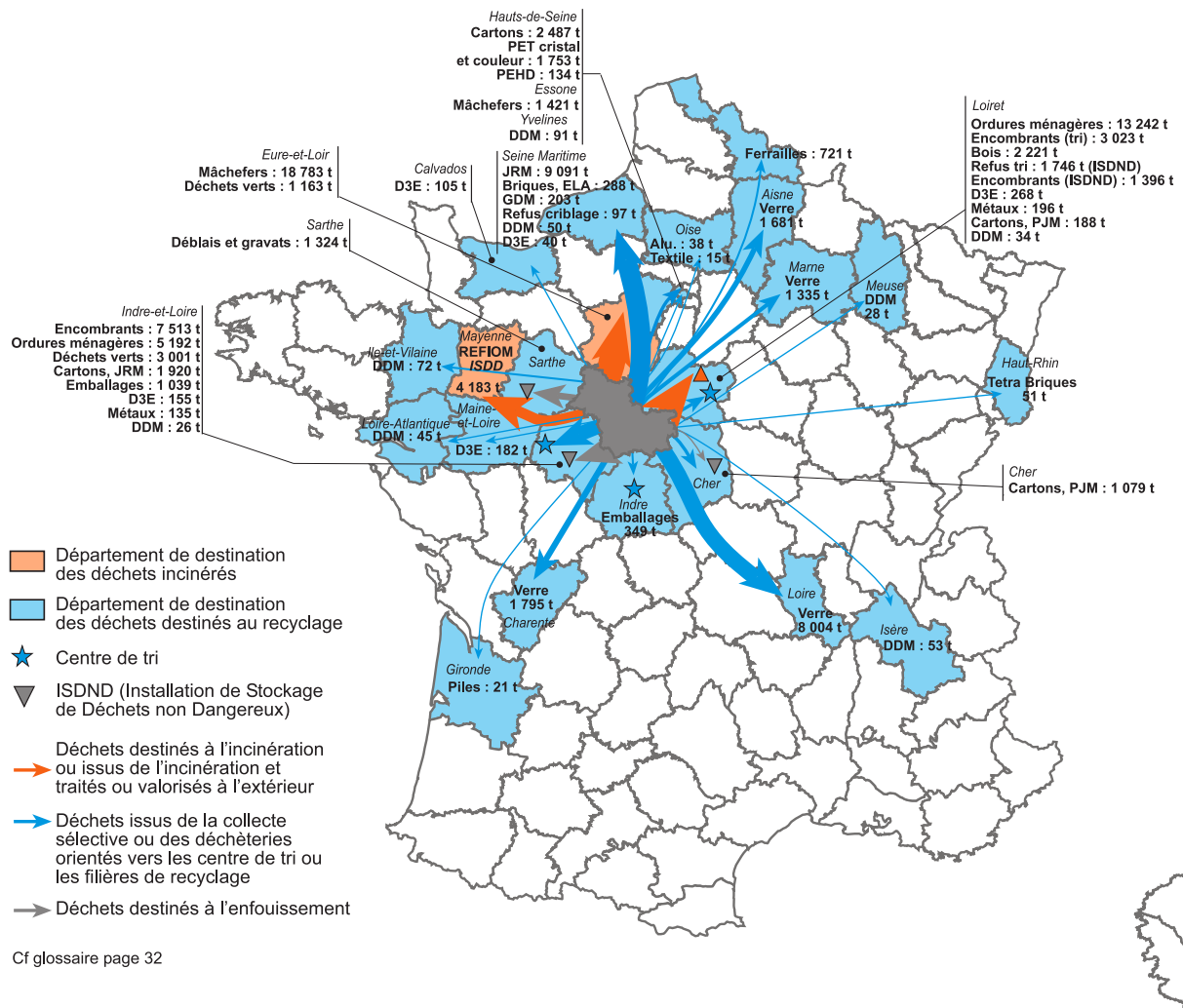
Déchets issus du Biocentre de Choussy traités ou valorisés à l'extérieur										
Refus criblage								97	97	

Déchets ménagers issus des centres de tri de Blois et Mur-de-Sologne traités ou valorisés à l'extérieur orientés....										
... Vers les filières de recyclage										
JRM	2 324							14 713	17 037	+ 26,7
Cartons	1 030				1 030			9 037	9 037	+ 3,9
PET								2 487	3 517	+ 43,0
Bois	1 294						1 294		1 294	
Métaux**								1 753	1 753	+ 33,1
Tétra briques								759	759	+ 28,4
GDM								339	339	+ 27,0
PEHD								203	203	
D3E								134	134	+ 14,5
... vers une ISDND										
Refus de tri	1 746						1 746		1 746	+ 12,9

Déchets issus de l'incinération en Loir-et-Cher traités ou valorisés à l'extérieur										
Incineration	18 783							5 604	24 387	+ 5,4
dont Mâchefers	18 783			18 783				1 421	20 204	+ 5,0
REFIOM								4 183	4 183	+ 7,1
Total	62 669	1 079	19 946	349	18 981	22 314	35 309	97 978	+ 2,2	

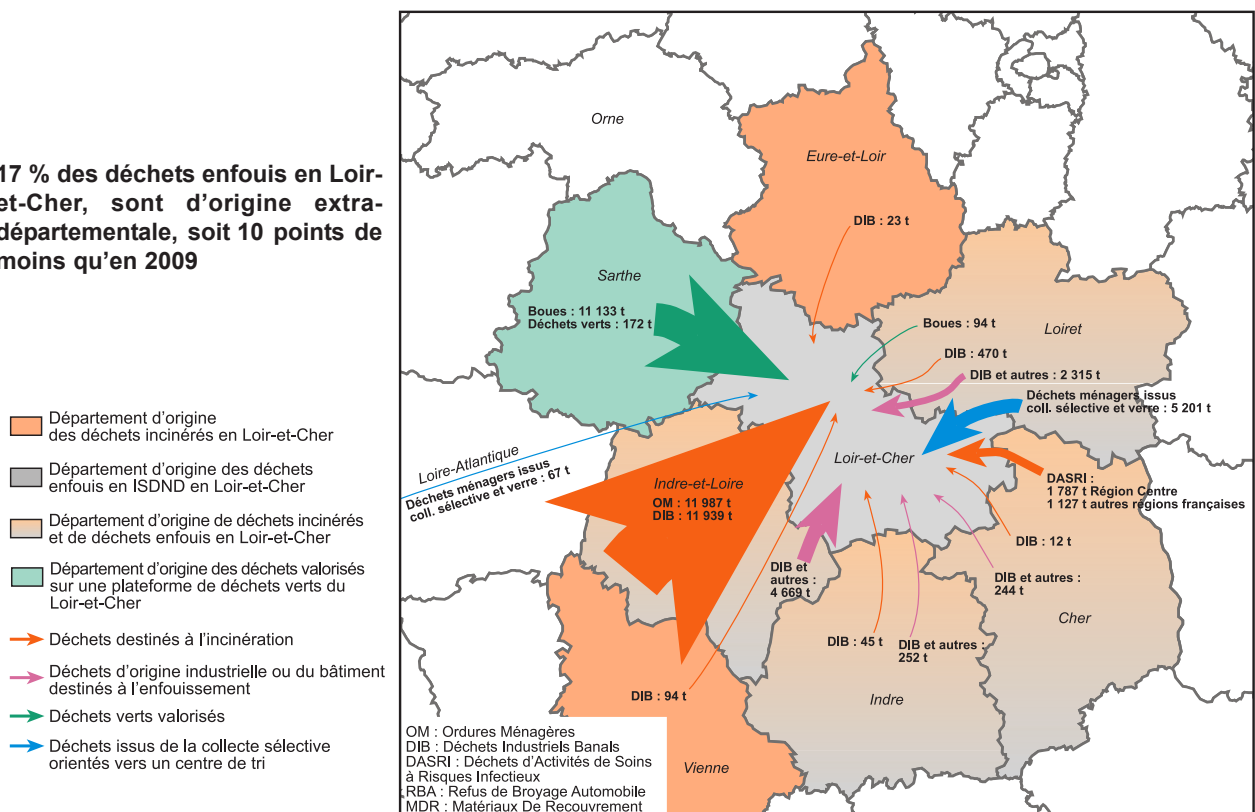
* Déchets en provenance de la Sarthe. ** Métaux ferreux et non ferreux. *** Déchets Dangereux des Ménages.
NB : Seuls les flux dont l'origine ou la destination est clairement identifiée figurent dans le tableau.
nd : non disponible (la répartition entre DIB et OM enfouis n'est pas connue avec précision pour chacun des départements).
ns : non significatif

85 % des déchets sortant de notre département sont orientés vers des filières de valorisation



25 % des déchets traités en Loir-et-Cher proviennent de l'extérieur (hors collecte interne au département)

17 % des déchets enfouis en Loir-et-Cher, sont d'origine extra-départementale, soit 10 points de moins qu'en 2009



Ecarts par rapport aux hypothèses et objectifs du Plan

Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en Loir-et-Cher
selon la nature de la collecte et le mode de traitement
par rapport aux objectifs 2005 et 2010 du Plan

en tonnes

	Estimations 1998	Réel 2003	Réel 2005	Objectif Plan 2005	Réel 2010	Objectif Plan 2010
Gisement total des ordures ménagères <i>(hors compostage individuel et boues de step)</i>	166 564	185 933	194 239	185 688	196 863	192 606
Collecte ordinaire	118 824	91 996	90 169	80 547	84 693	74 171
Collecte sélective <i>(hors boues de step)</i>	47 740	93 937	104 070	105 141	112 170	118 435
dont ...						
... spécifique déchèterie*	27 134	49 966	52 428	36 738	49 809	39 396
... monoflux	6 542	15 436	17 067	13 474	13 991	15 580
... centres de tri		7 859	9 104	9 320	16 576	15 742
... traitement biologique		19 340	25 612	45 609	31 793	47 717
Total traitement thermique	nd	65 034	62 788	69 537	74 233	66 113
Métaux	nd	1 467	696	2 086	1 096	1 983
Mâchefers	nd	11 978	11 867	17 384	14 760	16 528
Réfiom	nd	3 045	2 702	2 781	3 059	2 645
Total recyclage matière	nd	30 084	37 133	26 838	47 743	34 620
Total recyclage matière et organique	nd	49 424	62 745	72 447	79 536	82 337
Total déchets ultimes enfouis	nd	149 767	140 095	118 254	75 558	118 276
dont refus déchèterie	nd	39 527	40 213	32 917	29 507	34 933
dont DIB et RBA	nd	79 825	66 581	63 821	27 736	63 821

* Déchets collectés en déchèteries hors verre et déchets verts auxquels sont ajoutés les encombrants

nd : non disponible

Rappel sur les principaux objectifs "déchets" du Grenelle de l'environnement

Le Ministère en charge du développement durable a élaboré un **plan d'actions** sur la période 2009-2012 à l'issue des travaux du **Grenelle de l'Environnement**. Ce plan fixe des **objectifs quantifiés** :

- **Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères** et assimilés par habitant **sur les cinq premières années** ;

- Porter le **taux de recyclage matière et organique** des déchets ménagers et assimilés à **35 % en 2012 et 45 % en 2015**. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- **Diminuer de 15 % d'ici 2012** les quantités partant à l'**incinération** ou au **stockage**.

La loi Grenelle 1 préconise la **généralisation des plans et programmes locaux de prévention**.

Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic

du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention. Il est **porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** de plus de 20 000 habitants (EPCI) **ou par les communes**. Il vise à limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement, diminuer les coûts de gestion des déchets et plus largement faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, créer des synergies entre les territoires et créer une dynamique globale et pérenne.

Le programme local comporte notamment un plan d'actions avec au moins une action par thématique principale que sont :

- la sensibilisation,
- les actions éco-exemplaires de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

➤ Les quantités globales collectées en 2010 sont légèrement supérieures (2,2 %) à celles prévues par le Plan pour la même année. Rappelons cependant que le périmètre d'observation a évolué (4 communes extérieures au Loir-et-Cher initialement intégrées au Plan n'en font plus partie ; parallèlement les communes d'Orçay et depuis 2009 de La Ferté-Saint-Aubin sont désormais prises en compte).

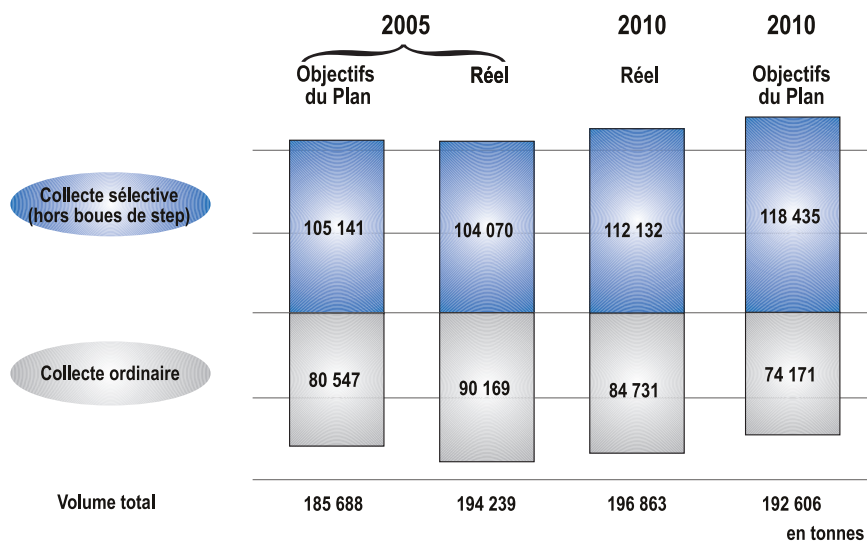
➤ L'objectif du Plan était de descendre le poids de la collecte ordinaire à 38,5 % pour 2010. Il est en réalité de 43 %. La tendance est à la réduction progressive (près de 4 points en 5 ans) même si celui-ci est resté stable en 2010.

➤ Près de 150 000 tonnes de déchets locaux ont été orientées vers le stockage ou l'incinération en 2010 (y compris DIB et RBA enfouis afin de permettre la comparaison avec les prévisions du Plan qui les incluait), soit 34 000 t de moins que l'objectif fixé pour 2010. Ces volumes ont fortement diminué (de 2,2 % en 2009 puis de 23,4 % en 2010).

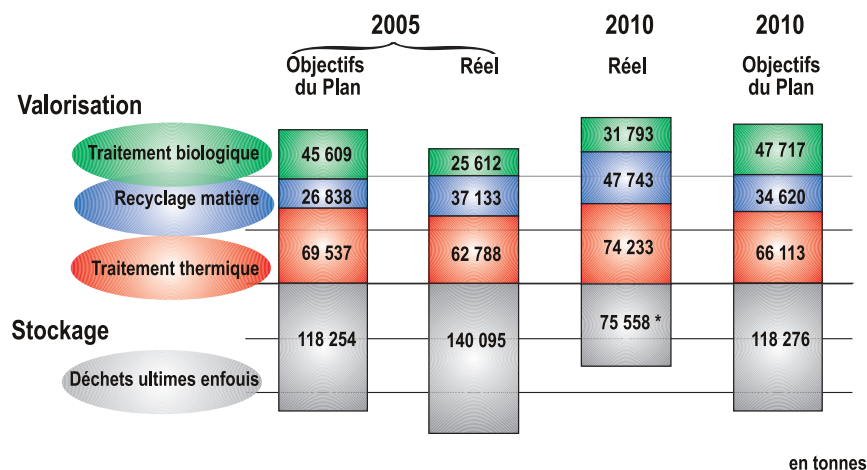
➤ En effet, moins de déchets ménagers ont été incinérés (- 2,6 %) ou stockés (- 9,2 %) en 2010 mais c'est le sort réservé aux DIB qui explique l'essentiel de cette évolution. Les volumes de DIB issus du Loir-et-Cher et stockés dans le département se sont effondrés (- 60 %) et on n'observe pas de compensation au niveau de l'incinération locale (- 1/3). Ils sont par conséquent traités en dehors du département où on perd leurs traces. L'amélioration pointée par cet indicateur est certes réelle mais elle se trouve artificiellement très amplifiée.

➤ La proportion des déchets orientés vers le recyclage (matière ou biologique) atteint 40,4 % en 2010 (soit 2 points de moins que l'objectif du Plan pour 2010). Les efforts en ce sens déployés par les collectivités depuis de nombreuses années portent leurs fruits. Le taux est en progression constante (+ 8 points en 5 ans).

Comparaison du gisement réel (hors compostage individuel) de déchets ménagers aux prévisions du Plan



Quantités réelles de déchets ménagers par type de traitement comparées aux quantités prévues par le Plan



* attention le tonnage de DIB ne tient compte que des éléments connus au niveau départemental, ne donnant ainsi qu'une vision très partielle des quantités de DIB enfouies issues du Loir-et-Cher.

Les taux de valorisation

➤ Le **taux de valorisation** départemental (calculé sur les tonnages entrants) **progressé de 1,7 point** en 2010, après un bond sensible en 2009 (+ 8,3 points).

➤ Cette évolution tient à la poursuite des **efforts en faveur de la valorisation matière (+ 1,4 point)** et à une **orientation accrue vers l'incinération (+ 0,8 pt)** au détriment du stockage.

➤ Au total **78,1 % des déchets** collectés en Loir-et-Cher **sont valorisés**, ce qui **correspond précisément aux objectifs fixés par le Plan pour 2010**.

➤ On remarque toutefois que, au niveau des différents types de valorisation, **l'incinération occupe une place nettement plus importante que prévue** (les objectifs du Grenelle visent d'ailleurs à réduire les volumes correspondant à l'horizon 2012). Les **objectifs de valorisation matière** sont en revanche **très largement dépassés** (de 6,5 pt), contrairement à ceux fixés pour la valorisation organique (- 12,7 pts).

➤ Ces mouvements se font au détriment du **stockage ultime** dont le taux régresse de 1,7 pt en 2010. A présent moins de 22 % des déchets ménagers sont concernés (32 % deux années plus tôt). **Les objectifs du Plan sont atteints**.

➤ Localement, les situations évoluent différemment d'un secteur à l'autre.

➤ Le **secteur I améliore son taux** de valorisation de près **d'un point** en substituant davantage l'incinération au stockage. **84 % des déchets sont valorisés** (objectifs du Plan : 89 %).

➤ Le **secteur IV connaît en 2010 une évolution très significative (+ 6 pts)** du fait d'une réduction des solutions de stockage au profit de l'incinération et surtout d'une progression de la valorisation matière. **Son taux de valorisation est de 78,5** (le Plan prévoyait 84).

➤ Ailleurs, le **taux de valorisation** est relativement **stable** : - **0,2 point dans le secteur III** où le poids de l'incinération a diminué ; - **0,4 point dans le secteur II** où l'orientation des déchets vers les différentes filières est restée quasi inchangée en 2010. Les taux pour ces secteurs sont respectivement de 78 et 75 %.

Taux de valorisation Entrants (en %)

	Réel 2009	Réel 2010	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	23,6	25,0	14,8	18,5
Organique	16,7	16,2	27,7	28,9
Matière + organique	40,3	41,2	42,6	47,4
Energétique	36,1	36,9	34,3	30,7
Total valorisation	76,4	78,1	76,8	78,1
Stockage	23,6	21,9	23,2	21,9

Taux de valorisation* Sortants (en %)

	Réel 2009	Réel 2010	Objectif plan	
			2005	2010
Matière	22,9	24,3	13,9	17,0
Organique	16,2	16,1	26,5	27,7
Matière + organique	39,1	40,4	40,3	44,7
Energétique	27,6	28,1	24,4	22,1
Total valorisation	66,7	68,5	64,7	66,8
Val. mâchefers	7,7	7,5	7,2	6,5
Stockage	25,6	24,0	28,1	26,7

* Les taux sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND

Définitions

Taux de Valorisation	Valorisation sur Entrants (méthode ADEME, basée sur la circulaire de 1998)	Valorisation sur Sortants (valorisation " réelle ")
Matière	(Recyclage matière + Refus de tri) / Gisement	Recyclage matière / Gisement
Organique	(Traitement biologique + Compostage individuel) / Gisement	(Traitement biologique + Compostage individuel - refus de compostage) / Gisement
Energétique	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - Métaux) / Gisement	(Traitement thermique avec récupération d'énergie - REFIOM - Mâchefers - Métaux) / Gisement
Val. Mâchefers	Sans objet	Mâchefers valorisés / Gisement
Stockage	100 % - (Matière + Organique + Energétique)	Mise en décharge = 100 % - (Matière + Organique + Energétique + Valorisation des mâchefers)

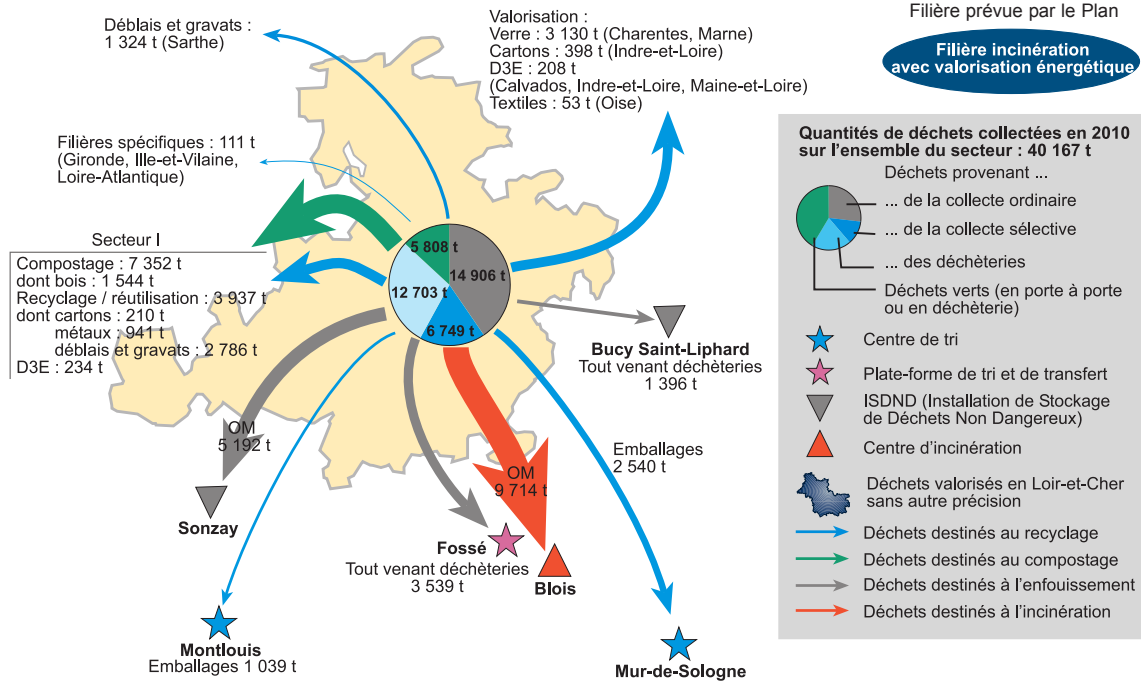
Source : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, page 112

NB : Les taux de valorisation organiques présentés ne tiennent pas compte du compostage individuel, non comptabilisé dans le gisement total.

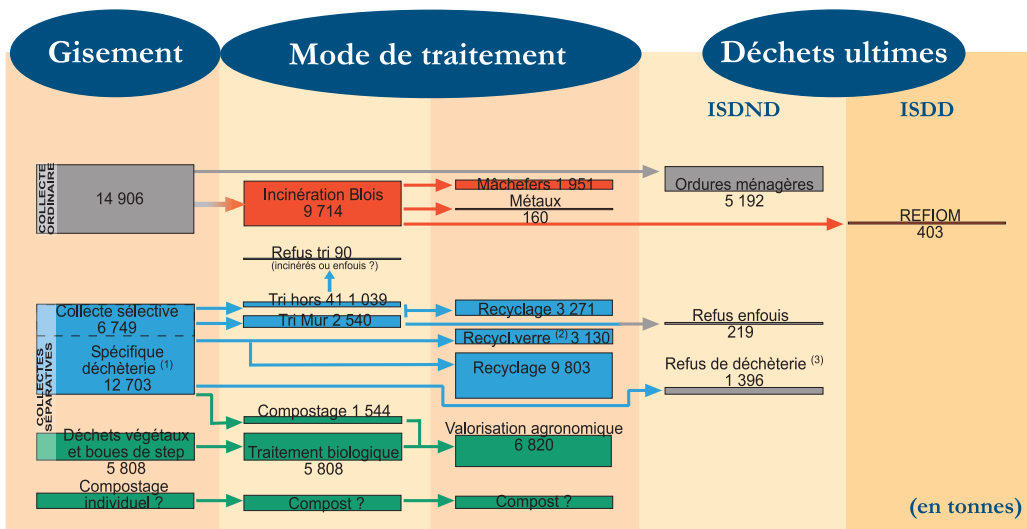
Les travaux récents réalisés par l'ADEME et certaines collectivités (étude auprès de foyers témoins par exemple) ne permettent pas de déterminer un tonnage sur un territoire donné (secteur de Plan ou département).

Secteur I : Nord

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur I. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives et des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

- Quantités de déchets ménagers collectés en 2010 (hors boues de step) : 40 167 tonnes (- 4,9 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 200,6
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 62,9 % (contre 61,3 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 4 493 (dont 311 en 2010)
- Taux de valorisation (83,6) en hausse de 0,9 point (selon le mode de calcul retenu cf : page 26)

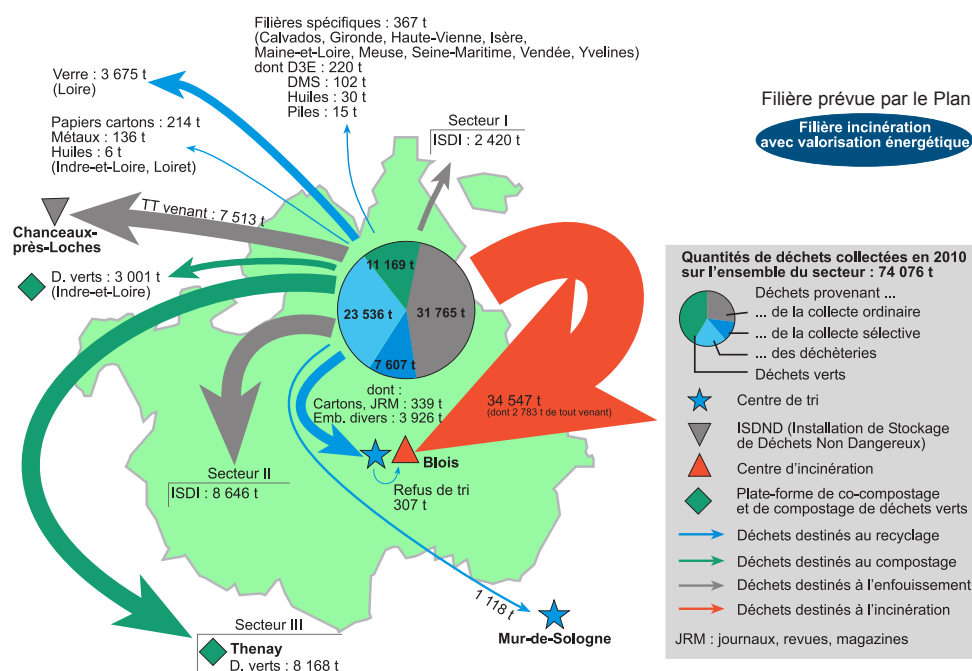
Taux de valorisation* du secteur I

	Réal		Objectif plan	
	1998	2010	2005	2010
Matière	6,4	41,5	16,5	20,4
Organique	12,7	18,3	17,5	19,9
Matière + organique	19,1	59,8	34	40,3
Energétique	0	23,8	55,4	48,9
Total valorisation	19,1	83,6	89,4	89,2
Stockage	80,9	16,4	10,6	10,8

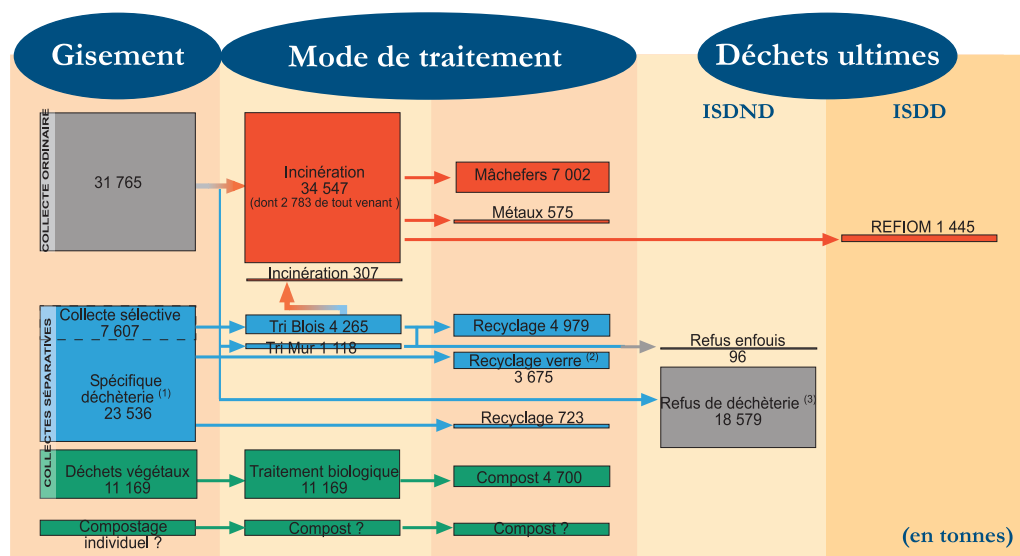
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur II : Centre

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur II. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

➤ Quantités de déchets ménagers collectées en 2010 (hors boues de step) : 74 076 tonnes (+ 0,5 %)

➤ Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 275,5

➤ Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 57,1 % (contre 52,4 % en 2004)

➤ Nombre de bio-composteurs distribués : 8 619 (dont 565 en 2010)

➤ Taux de valorisation (75,0) en diminution de 0,4 point, similaire à celui attendu pour 2010 selon le Plan

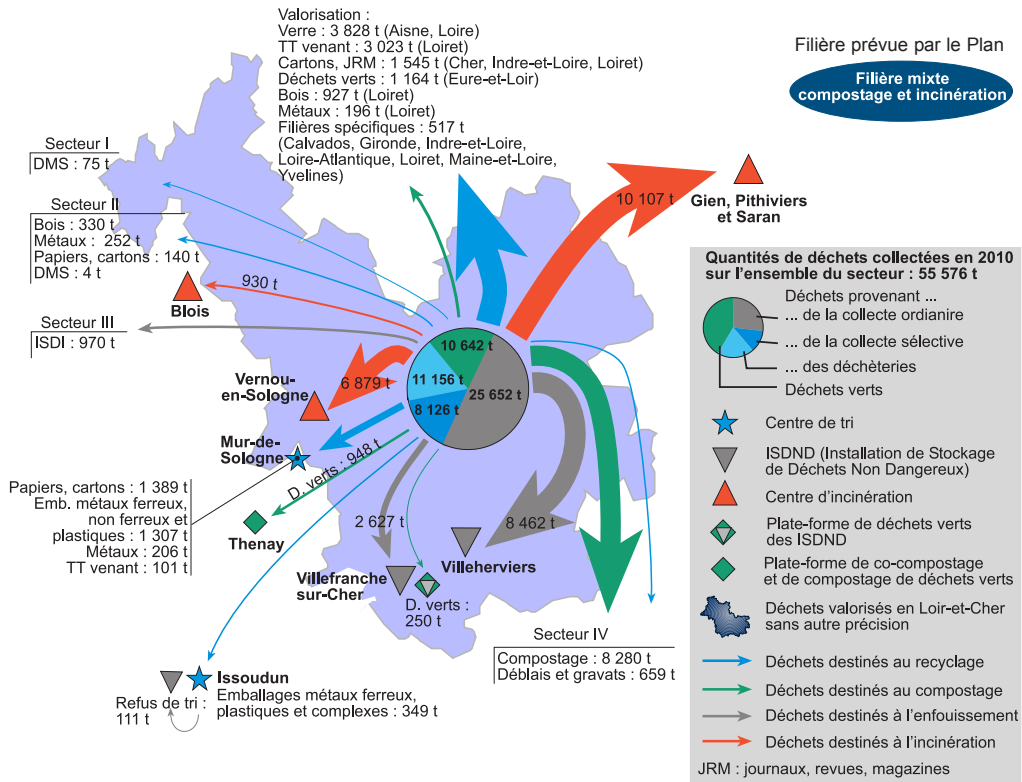
Taux de valorisation* du secteur II

	Réal		Objectif plan	
	1998	2010	2005	2010
Matière	12,4	14,0	13,8	17,0
Organique	9,5	15,1	14,6	16,6
Matière + organique	21,9	29,1	28,4	33,6
Energétique	54,4	45,9	46,2	40,8
Total valorisation	76,3	75,0	74,6	74,4
Stockage	23,7	25,0	25,4	25,6

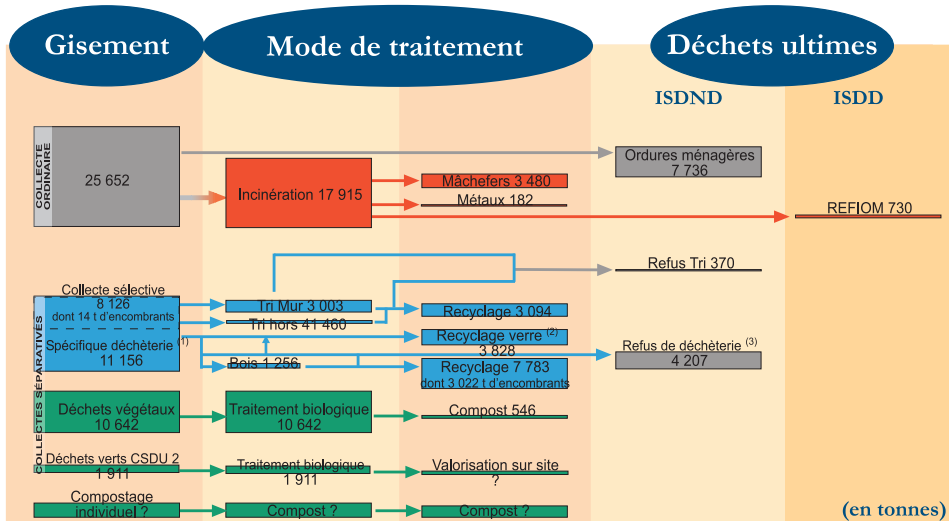
* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Secteur IV : Grande Sologne et Syndicat de Mer

Gisement et flux de déchets



Synthèse des principaux flux (hors DIB)



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du secteur IV. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées. (1) Hors déchets verts. (2) Verre provenant des collectes sélectives, des déchèteries. (3) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI.

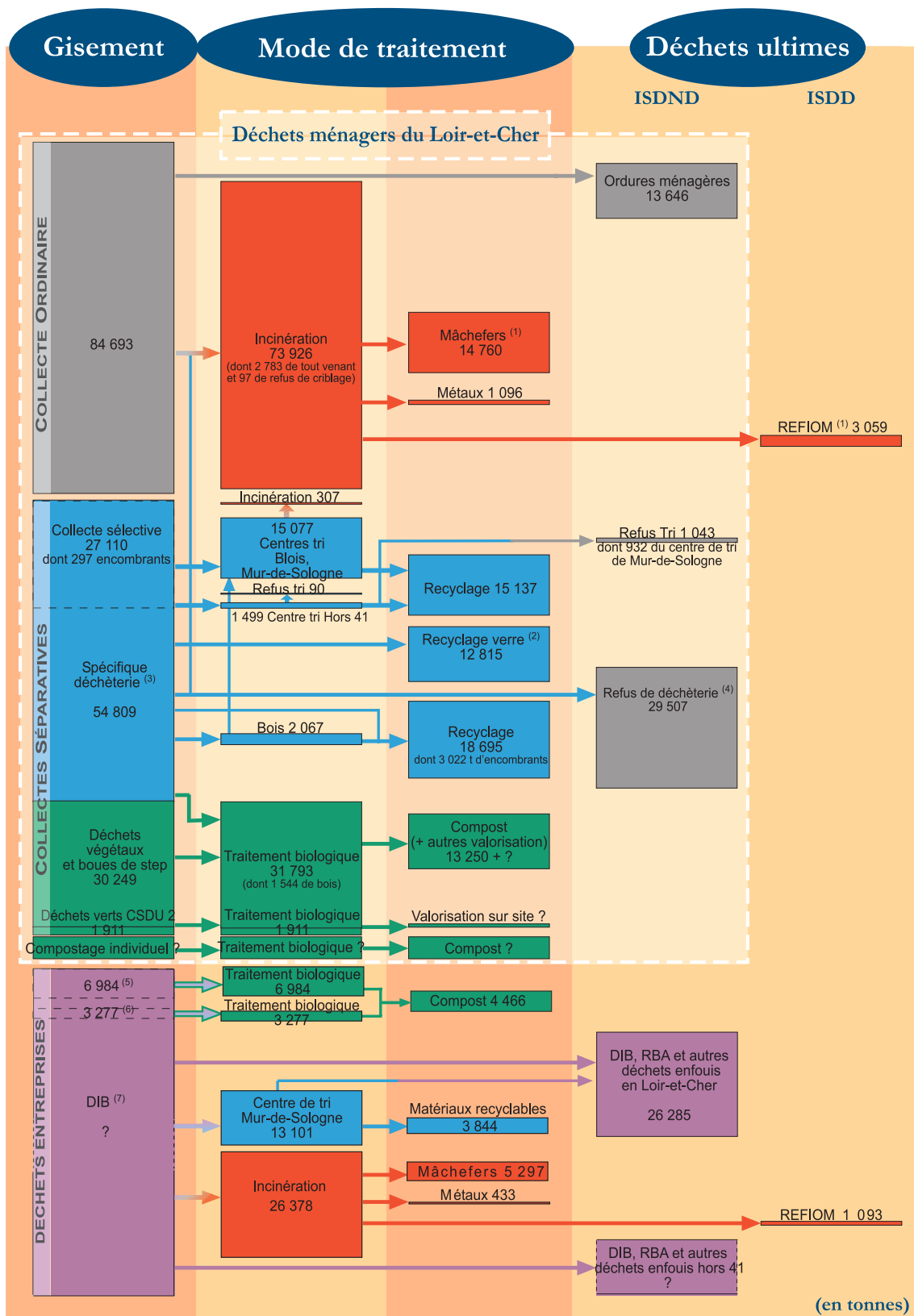
- Quantités de déchets ménagers collectées en 2010 (hors boues de step) : 55 576 tonnes (- 5,5 %)
- Quantité annuelle de déchets ménagers par habitant (déchets collectés en collecte ordinaire en kg/hab/an) : 263,5
- Part de la collecte sélective dans le total du gisement : 53,8 % (contre 50 % en 2004)
- Nombre de bio-composteurs distribués : 7 448 (dont 786 en 2010)
- Un taux de valorisation (78,5 %) en progression de 6 points en 1 an, se rapproche des objectifs du Plan

Taux de valorisation* du secteur IV

	Réal		Objectif plan	
	1998	2010	2005	2010
Matière	3,6	27,5	15,5	19,6
Organique	11,9	19,1	44,8	44,5
Matière + organique	15,5	46,6	60,3	64,1
Energétique	26,2	31,9	21,2	20,1
Total valorisation	41,7	78,5	81,5	84,2
Stockage	58,3	21,5	18,5	15,8

* Ces taux de valorisation sont calculés sur les entrants. La définition est donnée page 26. Les taux de valorisation sont calculés hors boues de step, compostage individuel et déchets verts des ISDND.

Les principaux flux de déchets ménagers et assimilés en Loir-et-Cher en 2010



Les tonnages indiqués correspondent aux déchets identifiés comme relevant du Loir-et-Cher. Ils correspondent aux données déclarées par les syndicats et les communes indépendantes. Un point d'interrogation (?) les remplace lorsqu'ils ne sont pas connus avec précision. Dans certains cas les quantités de déchets recyclés ou de sous-produits de l'incinération ont été évaluées.

- (1) La production de mâchefers et REFIOM est estimée pour les centres d'incinération de Gien, Pithiviers et Saran sur la base des ratios calculés pour le centre de Blois
- (2) Verre provenant des collectes sélectives, et des déchèteries
- (3) Hormis les déchets verts
- (4) Refus de déchèterie enfouis en ISDND et ISDI
- (5) Déchets des industries agro-alimentaires + déjections animales + boues de station d'épuration
- (6) Déchets verts et déchets de bois provenant d'entreprises
- (7) Estimation du Plan 204 000 tonnes dont une partie collectée avec les ordures ménagères

Glossaire

AV : apport volontaire

Boues de STEP : boues de stations d'épuration

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DDM : déchets dangereux des ménages

DEEE ou D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : déchets industriels banals

DV : déchets verts

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères

GDM : gros de magasin

ISDD (CSDU 1) : installation de stockage de déchets dangereux

ISDI (CSDU 3) : installation de stockage de déchets inertes

ISDND (CSDU 2) : installation de stockage de déchets non dangereux

JRM : journaux, revues, magazines

Mâchefers : résidu solide relativement grossier issu de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four

MDR : matériaux de recouvrement

OM : ordures ménagères

PAP : porte à porte

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : polyéthylène téréphtalate

PJM : papier, journaux, magazines

PUNR : pneus usagés non réutilisables

RBA : refus de broyage automobile

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères

Refus de compostage : part des déchets sortant d'une installation de compostage qui n'est pas destinée à une valorisation organique

Refus de tri : déchet non récupéré à l'issue du tri industriel. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur

TETRA : emballages alimentaires tétra briques

Retrouvez toutes nos publications sur
www.observatoire41.com



Déchèterie de Cellettes



Réalisé avec le concours financier du Conseil Général de Loir-et-Cher et de l'ADEME

Directeur de la publication : Alain QUILLOUT

Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627

Tirage : 500 exemplaires



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher

34 avenue Maunoury - Porte B - 1er étage - 41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02

www.pilote41.fr

E-mail : infos@observatoire41.com

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur www.sinoe.org

